

1) naissance et inscription du parc dans la Ville



L'évolution urbaine du XI^e au XVIII^e siècle

Essor de la ville et aléas de ses fortifications du XI^e au XVI^e siècle

XI^e siècle

Nancy doit son développement urbain, relativement tardif, davantage à sa position géographique dans le duché de Lorraine qu'à ses atouts physiques. Au XI^e siècle, la bourgade ducale n'occupe qu'une faible surface, le long d'un axe Nord-Sud, défendue au Sud-Ouest par un castrum, lui-même placé sous la protection spirituelle du prieuré Notre-Dame implantée extra muros.

XII^e-XIII^e siècles

La fixation de la résidence ducale – qui est transférée au Nord-Est, près de la Meurthe – contribue au développement de la petite ville protégée, à partir de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle, par une enceinte maçonnée, enserrant une surface de 6 hectares. Démoli, le castrum conditionne cependant la forme d'une partie du réseau viaire, structuré par plusieurs équipements implantés pour les besoins d'une population d'officiers et de marchands de plus en plus nombreuse. Le long de l'axe principal, sur la route de Toul et Metz, se développe le faubourg du Borget.

XIV^e-XV^e siècles

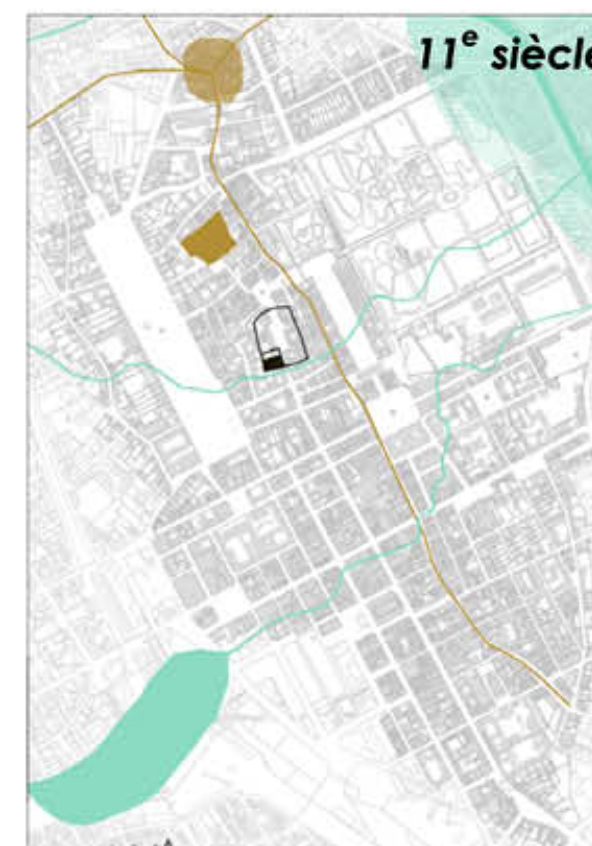
L'attractivité croissante suscitée par la présence ducale et sa cour s'intensifie aux siècles suivants et impose l'extension de la zone urbanisée qui intègre, au début du XV^e siècle, le prieuré Notre-Dame et le faubourg du Borget, laissant extra muros les faubourgs Sud de Saint-Thiébaut et Saint-Nicolas. Face au contexte politique troublé de la fin du XV^e siècle, et aux menaces des troupes de Charles le Téméraire, le système défensif est renforcé au Nord où sont mises en application les dernières innovations en matière de fortification.

Vers 1560

Au cours de la première moitié du XVI^e siècle, le renforcement des défenses urbaines se poursuit avec la création des premiers bastions. Sur le flanc Est, les limites urbaines sont repoussées d'une centaine de mètres, permettant l'aménagement de la première place ordonnancée de Nancy : la « Neuve rue » (actuelle place de la Carrière).

De la seconde moitié du XVI^e siècle aux premières années du XVII^e siècle, période de la Renaissance lorraine, Nancy connaît un renouvellement bâti et une extension urbaine sans précédent depuis la période médiévale. Le patrimoine domestique la Ville-Vieille est quasiment entièrement reconstruit. Le tissu urbain se densifie avec le lotissement des dernières emprises foncières disponibles (prieuré Notre-Dame, îlot à l'Est du couvent des Cordeliers).

Source : Diagnostic PSMV - DRAC du Grand-Est - CRMH



Source : Diagnostic PSMV

Essor de la ville et aléas de ses fortifications du XVI^e au XVIII^e siècle

Projet de Ville-Neuve - vers 1590 - Duc bâtisseur, Charles III décide d'aménager, au Sud du noyau urbain originel, un nouveau quartier, conçu selon un plan plus ou moins régulier, quadrillé par des emprises conventuelles et protégé par un système bastionné, distinct de celui de la Ville-Vieille, dotée de sa propre enceinte modernisée. La surface couverte par les « deux-villes » correspond approximativement au périmètre du site patrimonial remarquable.

Vers 1620 - Sous les deux occupations françaises, le système bastionné connaît une histoire mouvementée, puisque les fortifications sont détruites dans les années 1660 puis reconstruites dans les années 1670. Les limites de la ville restent inchangées et la dynamique urbaine enrayée par les difficultés économiques. Le tissu urbain et le patrimoine bâti n'évoluent guère. Affaiblie, la capitale du duché perd de son attractivité.

1698-1737 - Au XVIII^e siècle, Nancy retrouve sa prospérité économique et renoue avec une ambitieuse politique d'aménagement urbain. Sous Léopold, une vague de renouvellement bâti modifie les alignements de nombreux îlots sans reconfigurer totalement le parcellaire, tandis que le traité de Ryswick (1697) scelle le sort des bastions de la Ville-Neuve qui sont démolis.



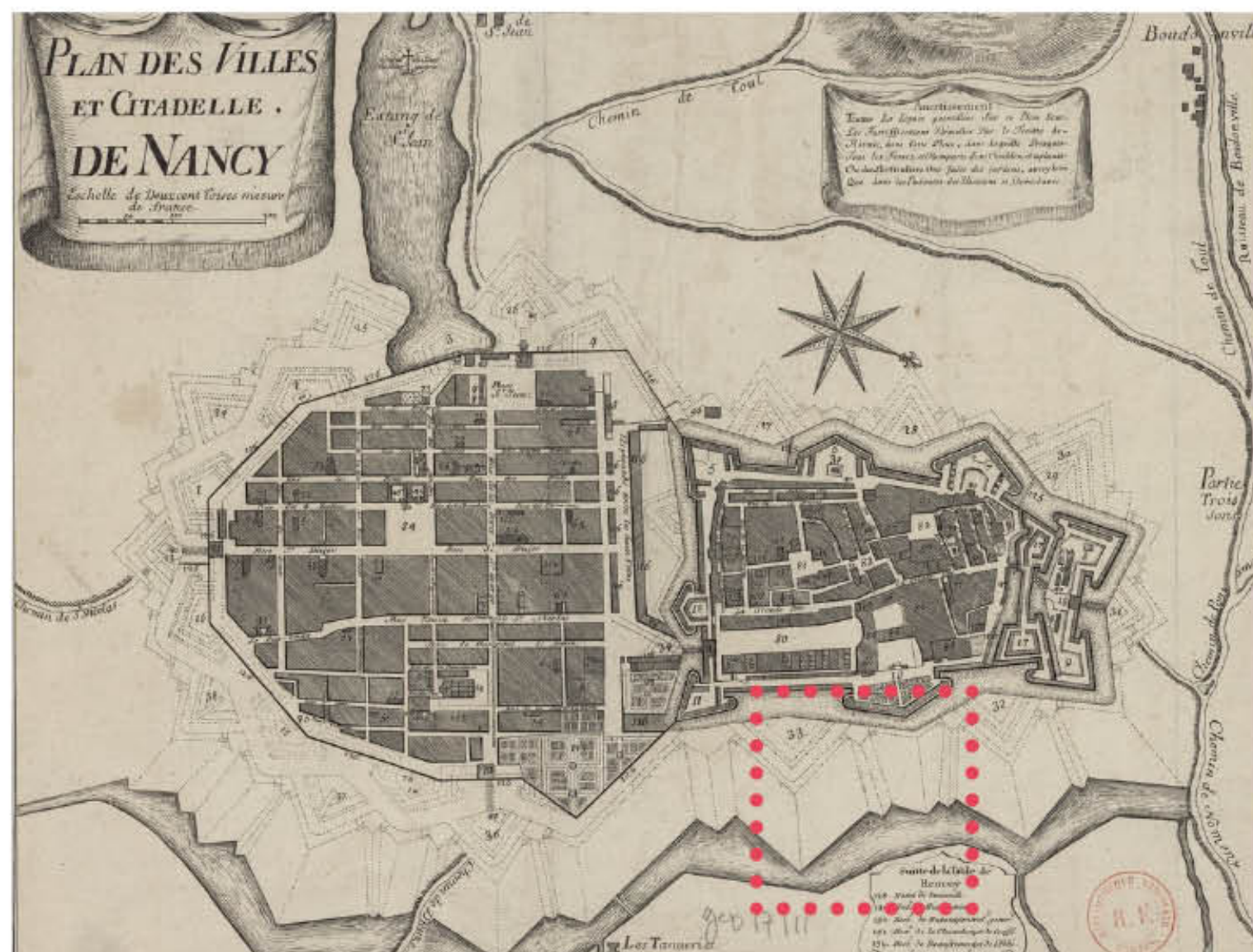
Nanceium - Nancy vers 1645 par le graveur Matthäus Merian, eau forte et aquarelle, AMN 101 FI
Ce plan est une représentation complète et aboutie de Nancy vers 1645 avant le premier démantèlement.



Source : Diagnostic PSMV

Plan de Gestion du Parc de la Pépinière - diagnostic

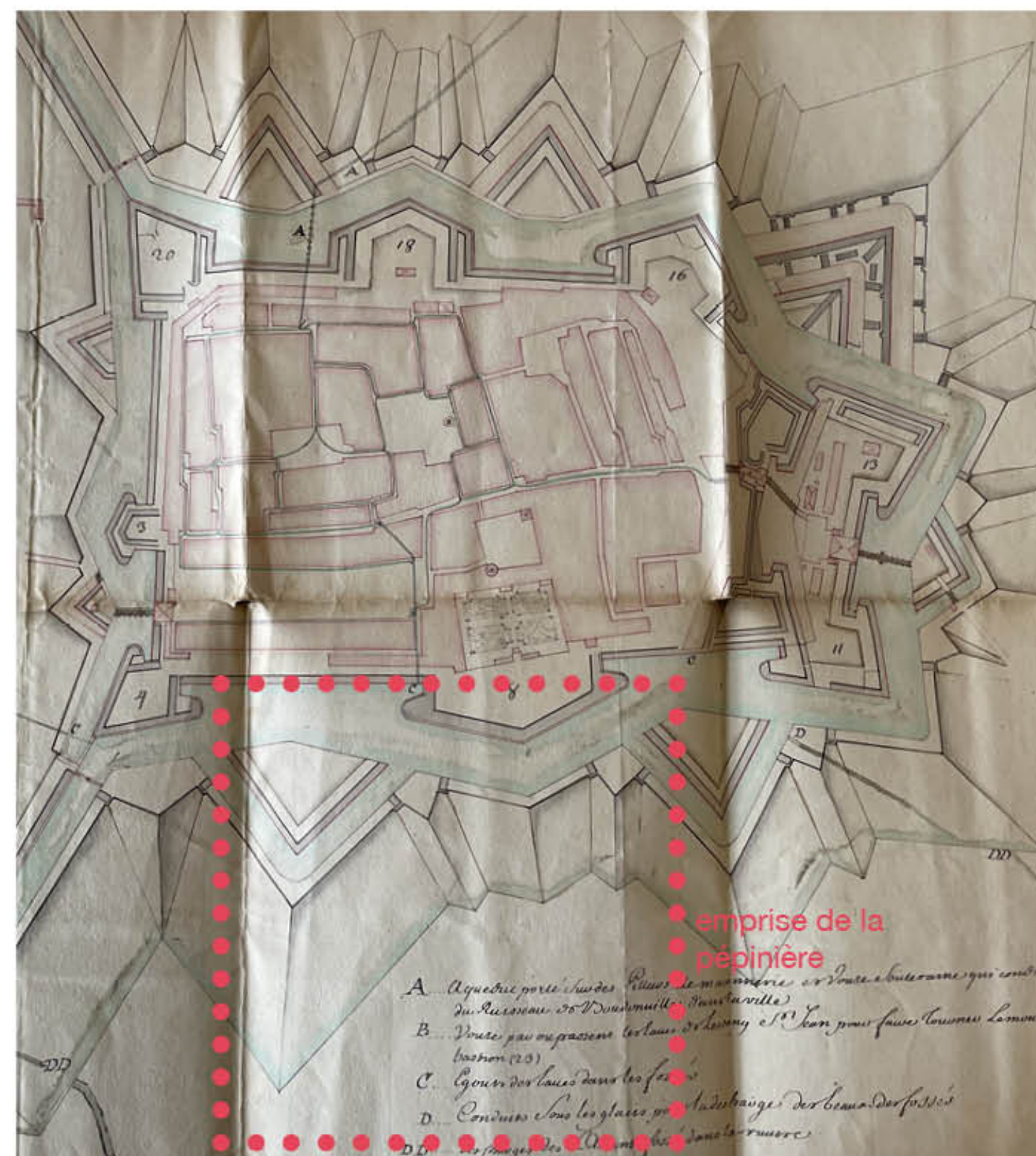
Demi-lunes du Duc et des Dames, les terrains du futur parc



« Plan des Villes et Citadelle de Nancy » en 1720 par Didier Bugnon et Augustin Calmet - source BNF département Cartes et plans, GE D-17111. Les fortifications indiquées en pointillé sont démantelées et le mur d'octroi de la Ville-Neuve est indiqué.

Les deux plans ci-contre offrent une première image du futur site destiné à accueillir la Pépinière. Si à cette période, de nombreux fossés sont comblés et aplanis, ce n'est pas le cas du fossé en contrebas du bastion des Dames qui est encore en eau.

Comme le mentionne l'encart du plan de 1720 toutes les lignes dessinées en pointillé représentent les fortifications démolies par le traité de Ryswick¹. Une superposition avec l'emprise actuelle de la Pépinière permet de noter la présence de la demi lune du Duc (32) et de la demi lune des Dames (33). Ainsi, la topographie du site est encore très imprégnée des traces des fortifications arasées.



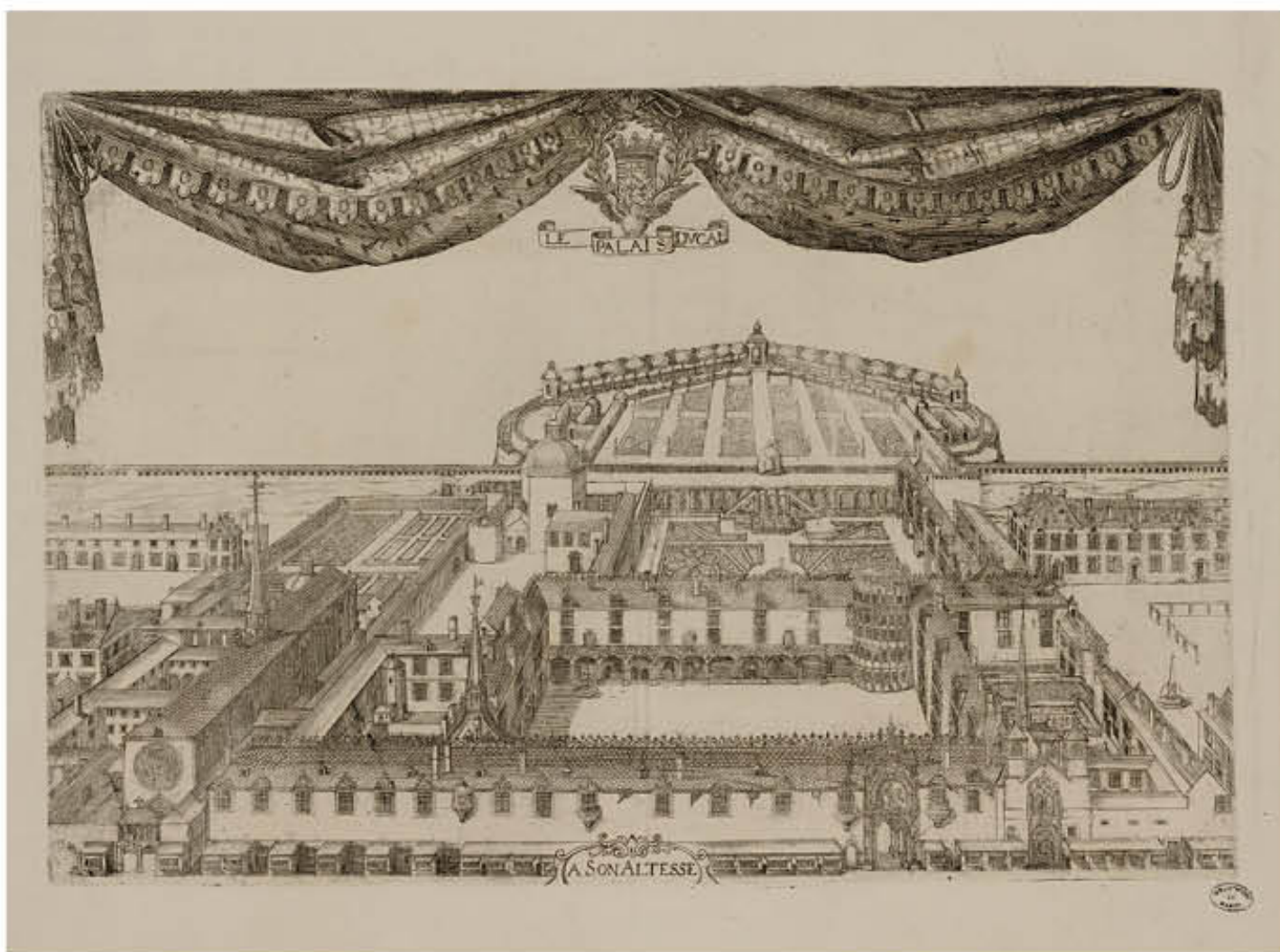
Plan daté du 17 décembre 1696 - SHD - Les pointillés rouges préfigurent l'emprise de la pépinière.

¹ Traité conclus au château du Nieuwburg, près de Ryswick, et mettant fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Ils furent signés le 20 septembre entre la France, les Provinces-Unies, l'Angleterre et l'Espagne et le 30 octobre entre la France et l'empereur Léopold Ier. Louis XIV restituait les territoires occupés (Lorraine, Palatinat, Catalogne) ou annexés grâce à sa politique de réunions (sauf Sarrelouis, Longwy et Strasbourg).

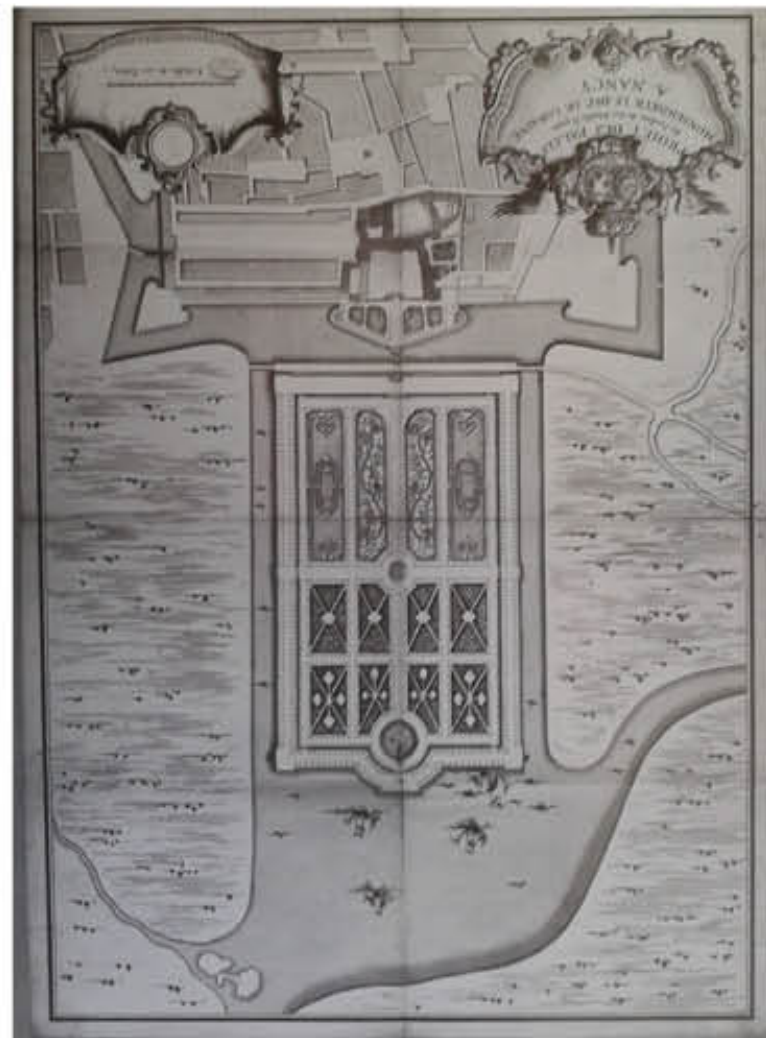
Le bastion des Dames tourné vers la vallée de la Meurthe

Dans le cadre de cette étude, il apparaît important de faire un focus sur le bastion des Dames, bastion qui a été arasé pour construire la pépinière. En 1641, il est aménagé en jardin et en promenade et communique par un escalier avec le jardin du Palais Ducal.

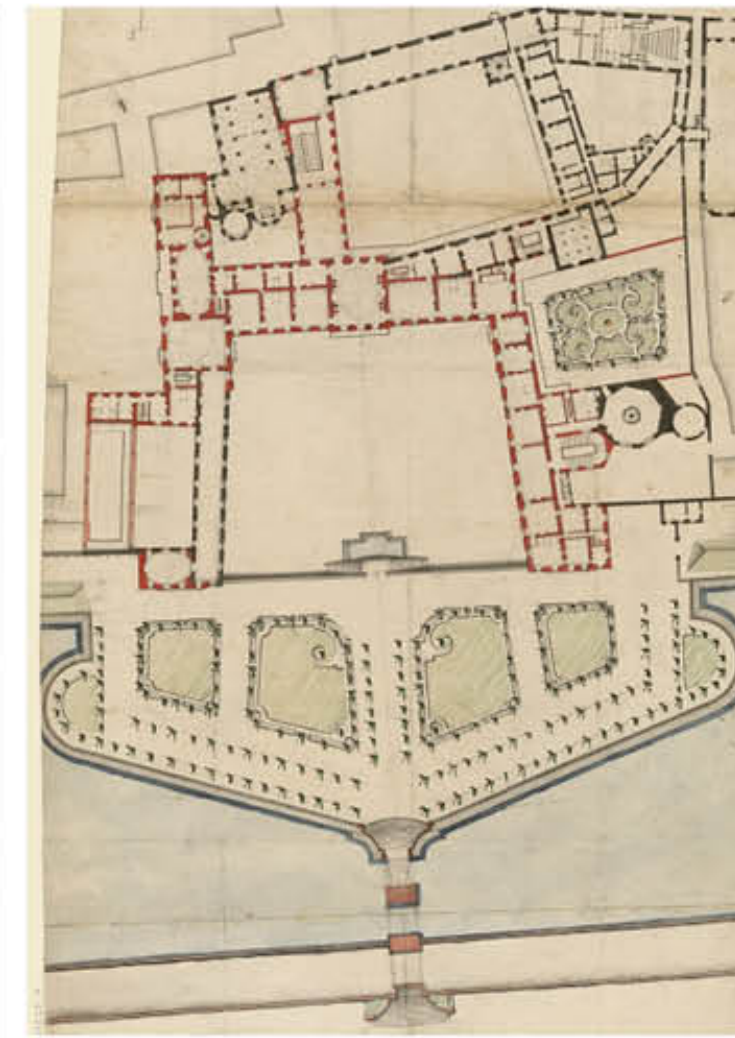
Pendant le règne de Léopold, l'architecte Jules Hardouin Mansart avait d'ailleurs imaginé un projet de jardin pour le nouveau palais ducal s'étendant jusqu'à la Meurthe. Ce jardin, jamais réalisé, se trouve approximativement à l'emplacement de la Pépinière. Plusieurs projets suivront, comme celui retrouvé dans le fonds de l'agence Robert de Cotte et attestent d'une volonté récurrente de relier le bastion à la partie située en contre-bas.



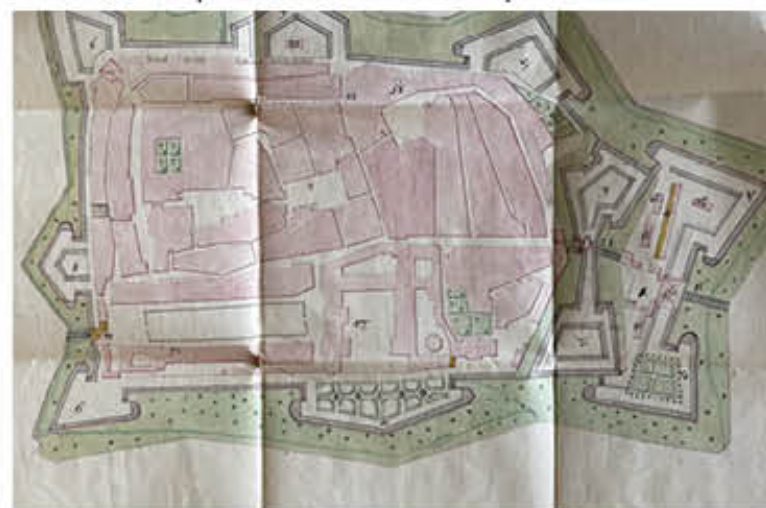
Le palais ducal de Nancy par Claude Deruet, 1641 - Bibliothèque-médiathèque de Nancy



Agence de Jules Hardouin-Mansart, Plan du projet de reconstruction du palais de Nancy et projet d'aménagement du jardin, 1700. Archives Nationales, R-4/825
Plan retourné pour une meilleure compréhension



Palais ducal de Nancy : plan du premier étage du nouveau palais, 1700, Agence Robert de Cotte
BNF, département Estampes et photographie.
Plan retourné pour une meilleure compréhension



Plan de la citadelle et vieille ville de Nancy pour servir aux projets 1745 - SHD Art 8 Section 1 Carton 1



Plan général de Nancy pour servir aux projets de 1753 - SHD Art 8 Section 1 Carton 1

Nancy au XVIII^e siècle

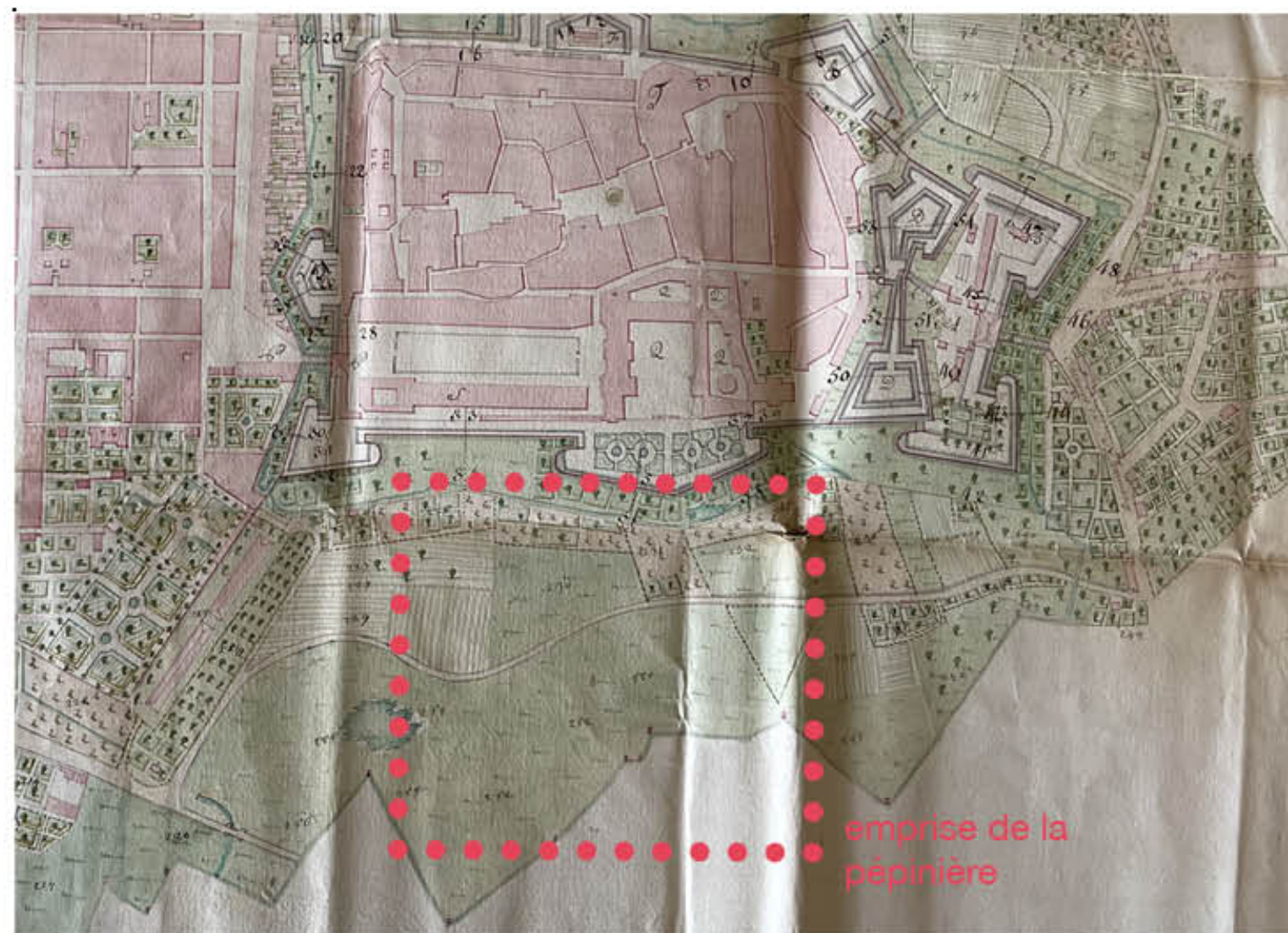
1737-1766 - Stanislas, gendre de Louis XV, profite de la déprise des terrains de l'esplanade pour créer la place royale, point névralgique d'une composition urbaine comprenant la place de la Carrière refaçadée et la place d'Alliance et deux nouvelles voies renforçant l'axe Est-Ouest. A l'Est, la porte Sainte-Catherine, marque la nouvelle limite urbaine.

1766-1852 - Le démantèlement des derniers bastions permet, suite à l'intégration du duché de Lorraine à la France, d'aménager, sur le flanc Ouest, un vaste espace libre (place Carnot et cours Léopold) relié à la Ville-Vieille par le prolongement de voies anciennes ou la création de nouvelles rues. En Ville-Neuve, les ventes révolutionnaires portent un coup souvent fatal aux nombreux établissements religieux. En Ville-Vieille, à l'exception de quelques opérations ponctuelles de voirie (rue Monseigneur Trouillet et d'Amerval), le cadre urbain ne fait l'objet d'aucune modification d'ampleur.

Source : Diagnostic PSMV - DRAC du Grand-Est - CRMH

Le plan ci-dessous de 1743 met en avant l'organisation du parcellaire, dédié aux fonctions agricoles, à l'emplacement de la pépinière.

Source : Diagnostic PSMV - DRAC du Grand-Est - CRMH



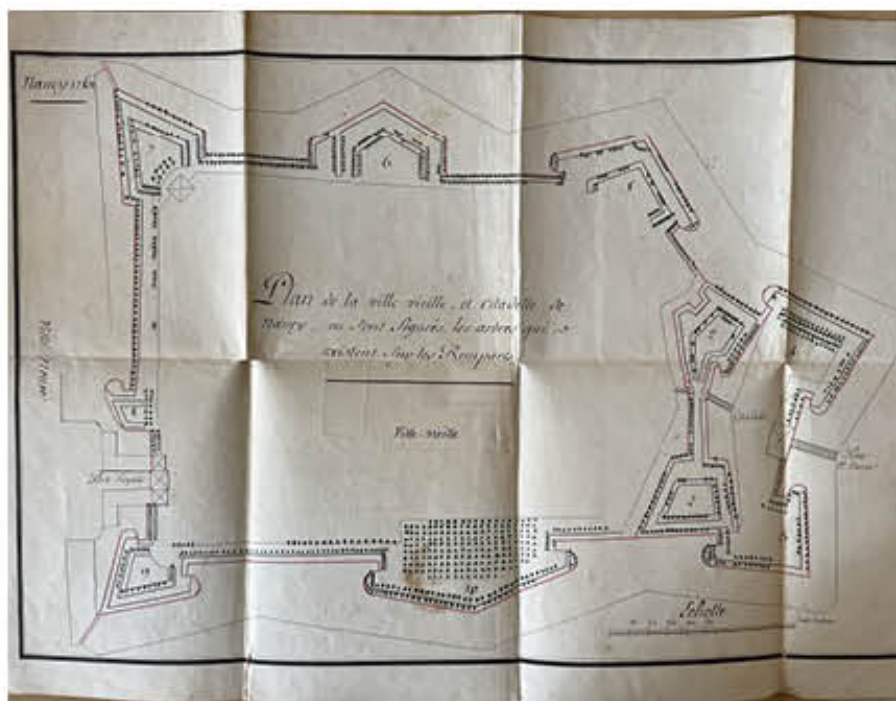
Plan de la ville et citadelle de Nancy et des environs pour servir à connaître l'état des terrains qui ont été autrefois couv. de fortification- Janvier 1743 - SHD Art 8 Section 1 Carton 1
Agence de Paysage Claire Alliod + Jardins d'Histoire



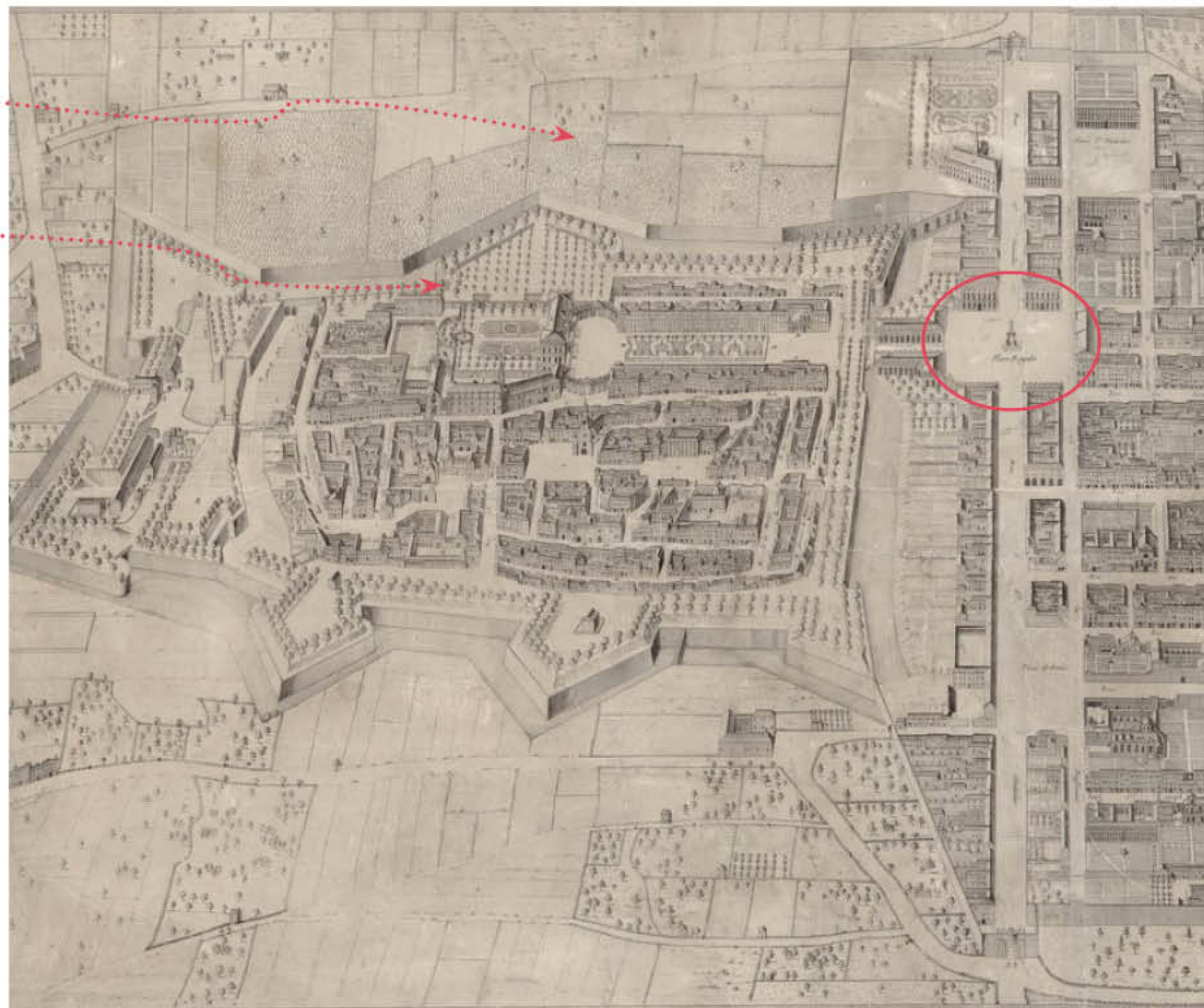
Une promenade plantée qui préfigure la Terrasse du futur parc

L'organisation du parcellaire fonctionne très certainement avec les limites des anciens glacis.

On note la présence d'une promenade installée sur les bastions, promenade figurée sur le plan ci-dessous



Plan en ligne des remparts de la ville vieille et de la citadelle de Nancy où sont figurés les arbres. SHD Art 8 Section 1 Carton 1



Plan général des deux villes de Nancy et des nouveaux édifices que Sa Majesté le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar y a fait construire / levé et. gravé par Belprey, l'un des Brigadiers de ses gardes, 1754.

Acte de naissance le 26 octobre 1765

Le principe des pépinières royales se généralise en France au XVIII^e siècle sous l'impulsion de Louis XV. Ces pépinières utilitaires servent à la culture de plants d'essence d'arbres que les bois et forêts ne permettent plus de fournir. Ces plants sont ensuite plantés le long des routes et contribuent à l'élargissement des grands chemins¹.

La création de la première pépinière de Stanislas en 1765² s'inscrit dans cette lignée. Elle est non seulement dédiée à la plantation des avenues, des grands chemins et des chaussées mais aussi au charbonnage et à l'artillerie. Elle est établie sur des terrains «appartenant au domaine

de Sa Majesté», mais aussi sur des terrains appartenant à la ville de Nancy et à quelques particuliers, «suivant la carte topographique dressée par Mique» (carte page suivante).

La spécificité de la pépinière est de servir également de promenade publique. En effet, à l'époque, elle était sans doute la seule dans ce cas.

C'est probablement à cette singularité que l'on doit le maintien du parc de la pépinière encore aujourd'hui.

Une autre particularité de la pépinière royale de Nancy relève de son établissement sur un domaine propre, témoignant d'un investissement à long terme, alors que la majorité des

autres pépinières étaient situées sur des terrains loués. Les terrains présents sur l'emprise du site appartenaient à la Ville et au domaine royal. Des terrains privés lui furent adjoints en 1765 et 1769, les propriétaires furent dédommés. L'ordonnance précise que si le double usage cessait d'être appliqué, les terrains seraient de nouveau séparés entre la Ville et le domaine royal.

410 Ordonnances & Réglemens de Lorraine,
A R R E S T
DU CONSEIL ROYAL
DES FINANCES ET COMMERCE,
Pour l'établissement d'une Pépinière Royale auprès de Nancy.
Du 26 octobre 1765.

LE Roi considérant les avantages qui résultent du grand nombre de pépinières royales dans presque toutes les provinces de France, où on trouve les espèces d'arbres les plus utiles au charbonnage, à l'artillerie, les plus propres à la plantation des avenues, grands-chemins & chaussées; Sa Majesté a résolu de former auprès de la bonne ville de Nancy, une pépinière royale dans un terrain situé des deux côtés de la chaussée nouvelle, depuis l'angle du grand mur de clôture du quartier royal des casernes, allant à l'extérieur de la porte de la citadelle, dont une partie appartenant au domaine de Sa Majesté, la plus grande à celui de la ville de Nancy, & quelques portions à des particuliers, a été à l'avance préparée & mise en culture dès la première année. Un établissement aussi utile ne pouvant être consommé trop promptement, afin que les sujets jouissent d'autant plutôt des avantages qu'on a tout lieu de s'en promettre; la ville de Nancy, dans la vue de concourir au bien général de la province, & de procurer un nouvel agrément à ses habitants, par une promenade que ladite pépinière leur procurera, ayant consenti & même demandé que la plus grande partie du terrain dont il s'agit qui lui appartient, y fut destiné. Oui le rapport du sieur Renault d'Ubexy, conseiller-secrétaire d'état, & conseiller audit conseil des finances.

Le Roi en son conseil des finances, a ordonné & ordonne ce qui suit, 1.^o Le terrain situé des deux côtés de la chaussée nouvelle, depuis l'angle du grand mur de clôture du quartier royal des casernes, allant à la porte extérieure de la citadelle, de la consistance de vingt-sept jours, une ommée, neuf toises, quatorze pieds, dans la partie A à gauche de ladite chaussée, du côté du glacis de la ville-veille, & de trente jours, sept ommées, quinze toises, quatre-vingt deux pieds dans la partie B du côté des prés, suivant la carte topographique dressée par Mique, inspecteur des bâtimens de la ville

du règne de S. M. le Roi de Pologne, Duc de Lorraine, &c. 411
de Nancy, le 5 octobre de la présente année, sera incessamment & successivement, à commencer par la partie A, converti en pépinière royale, divisée en grands carreaux, séparés par des allées plantées dans tous les sens, & fermée dans tout le pourtour par des fortes hayes, palissades ou autres clôtures.

2.^o Sa Majesté approuve & autorise la destination faite par l'hôtel-de-ville de Nancy, des terrains qui lui appartiennent, & à renfermer dans l'enceinte de ladite pépinière, pour servir à cet objet, & de promenades publiques, avec faculté d'y rentrer s'ils cessent d'être employés à cet usage. Fait don & concession Sa Majesté aussi à cet effet, des terrains dépendans & appartenans à son domaine, compris dans le plan de la même pépinière, à charge d'indemnité envers ses fermiers sous le pied des sous-baux, & seulement jusqu'à l'expiration du présent bail général. A l'égard de quelques terrains appartenans à des particuliers, & compris dans l'étendue de la pépinière royale, le prix leur en sera payé ainsi qu'il sera ordonné.

3.^o Veut & entend Sa Majesté que ladite pépinière soit perpétuellement sous l'inspection du sieur Intendant, commissaire départi, pour l'exécution de ses ordres dans ses duchés de Lorraine & de Bar, qu'Elle autorise à faire les traités, marchés & adjudications nécessaires pour la formation, son entretien & la disposition des arbres qu'elle produira; & seront sur le présent arrêt toutes lettres nécessaires expédiées. Fait audit conseil, tenu à Lunéville le 26 octobre 1765.

Collationné, RENAULT D'UBEXY.

L E T T R E S - P A T E N T E S .

STANISLAS, par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Mazovie, Samogitie, Kiovie, Volhinie, Podolie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Séverie, Czernichovie, Duc de Lorraine & de Bar, Marquis de Pont-à-Mousson & de Nomeny, Comte de Vaudémont, de Blamont, de Sarwerden & de Salm; A notre cher & féal, conseiller en nos conseils, & commissaire départi pour l'exécution de nos ordres dans nos duchés de Lorraine & de Bar, le sieur de la Galaizière; salut. Ayant été rendu arrêt en notre conseil des finances & commerce, Nous y étant le vingt-six du présent mois, par lequel, en considération des avantages qui résultent du grand nombre de pépinières
Tome X. Ggg ji

412 Ordonnances & Réglemens de Lorraine,
royales établies dans presque toutes les provinces de France, Nous en avons ordonné la formation d'une auprès de notre bonne ville de Nancy, & désigné les terrains pour servir à cet objet sous votre inspection, vous autorisant à faire les traités, marchés & adjudications nécessaires pour la formation, son entretien & la disposition des arbres qu'elle produira, suivant que le tout est plus amplement porté, expliqué & détaillé par le même arrêt dont l'expédition est ci-jointe & attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, pour l'exécution duquel Nous vous mandons de procéder incessamment à tout ce que vous estimerez nécessaire; à l'effet de quoi Nous vous avons donné & donnons tout pouvoir, commission, mandement exprès & spécial: Car ainsi Nous plaît. En foi de quoi avons aux présentes, signées de notre main, & contresignées par l'un de nos conseillers-secrétaire d'état, commandemens & finances, fait mettre & apposer notre grand scel. Donné en notre ville de Lunéville le 28 octobre 1765.
STANISLAS ROY. Et plus bas par le Roi, RENAULT D'UBEXY.
Registrata, Guire.

ANTOINE DE CHAUMONT, Chevalier, Marquis de la Galaizière, Intendant de Justice, Police & Finance, Troupes, Fortifications & Frontières de Lorraine & Barrois.

Vu le présent arrêt & les lettres-patentes y jointes, nous ordonnons que ledit arrêt, ensemble lesdites lettres-patentes, seront exécutés suivant leur forme & teneur. Fait ce 3 novembre 1765.

Signé, DE LA GALAIZIÈRE.
Et plus bas par Monseigneur, LE CHANGEUR.



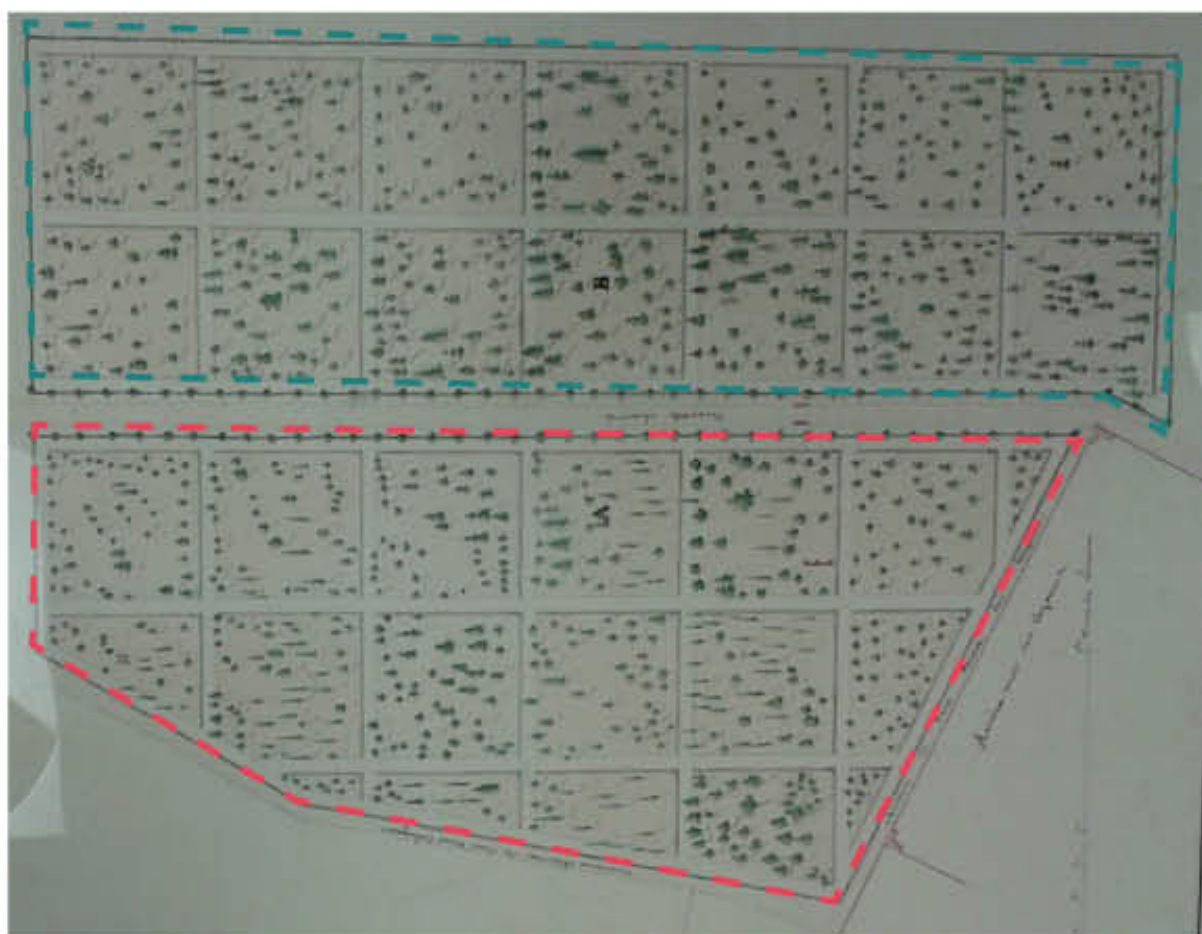
1 Arrêt du Conseil d'État du Roy du 3 mai 1720, Archives Nationales
2 Arrêt du Conseil des Finances de Lorraine le 26 octobre 1765

Le plan de 1765, des tracés en diagonales abandonnés par la suite

Le document ci-contre conservé aux Archives Nationales présente un grand intérêt étant donné qu'il propose une superposition du plan de la pépinière de 1765 et du projet de 1786.

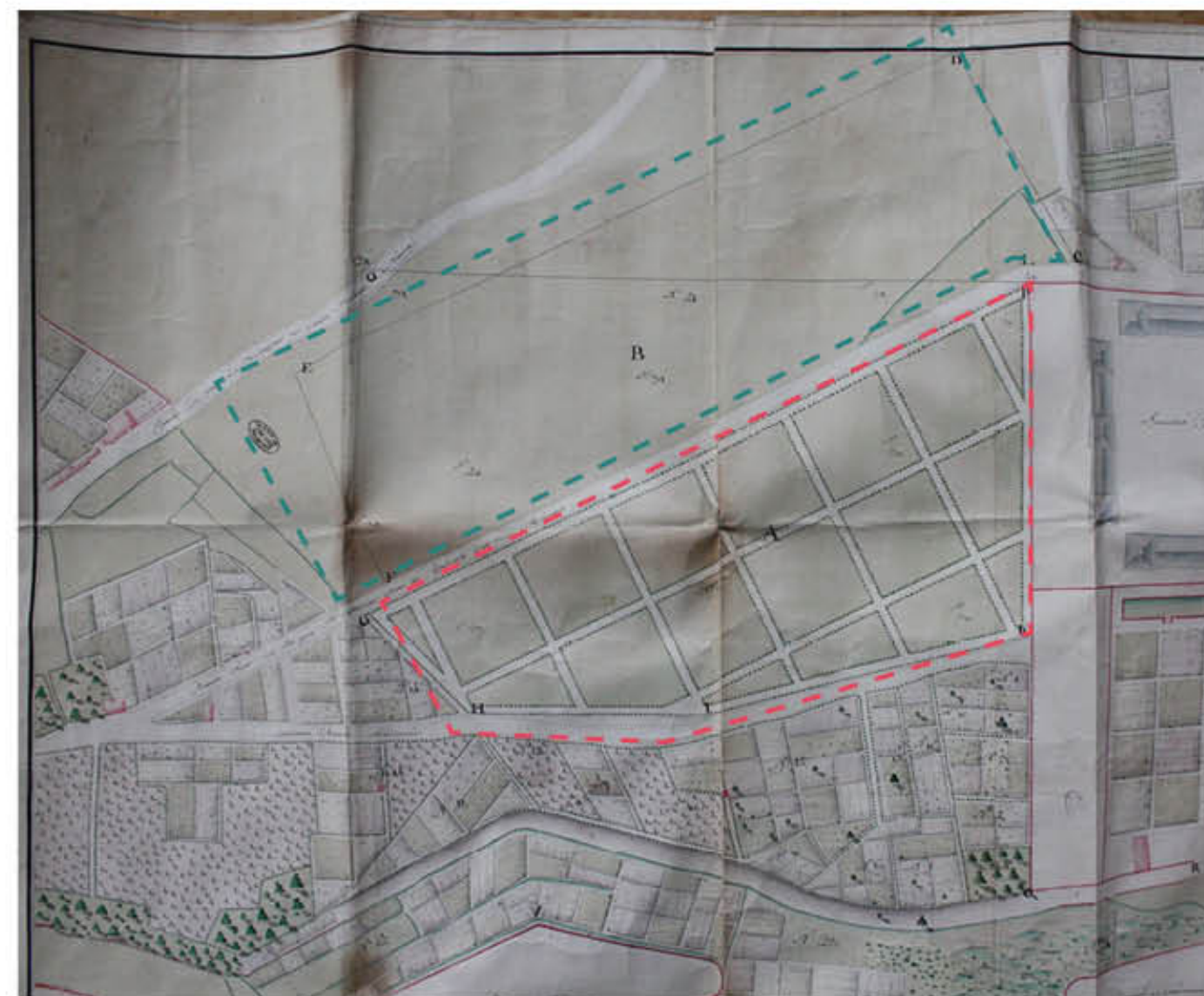
Le premier plan, ci-contre, représente une partie de la Ville de Nancy avec «le terrain de la pépinière Royale ordonnée par Arrêt du Conseil du 26 octobre 1765». La carte est «levée et dressée par le soussigné en conséquence de l'ordre de Monseigneur l'Intendant du premier mars 1768». L'intendant en 1768 du Duché de Lorraine est Antoine Chaumont de La Galaisière (décembre 1758 - septembre 1777).

L'analyse comparative avec le plan de Mique montre que ce dernier n'a été exécuté que partiellement (cf superposition ci-dessous).



Carte topographique d'un terrain qui appartient pour partie au Domaine et l'autre à l'hôtel de ville de Nancy propre à construire une pépinière pour l'utilité de la Province et pour servir de promenade à la ville Capitale situé de chaque côté de la nouvelle chaussée derrière la caserne.

5 octobre 1765
Signé Mique



Plan conservé aux Archives Nationales cote Q/1/711

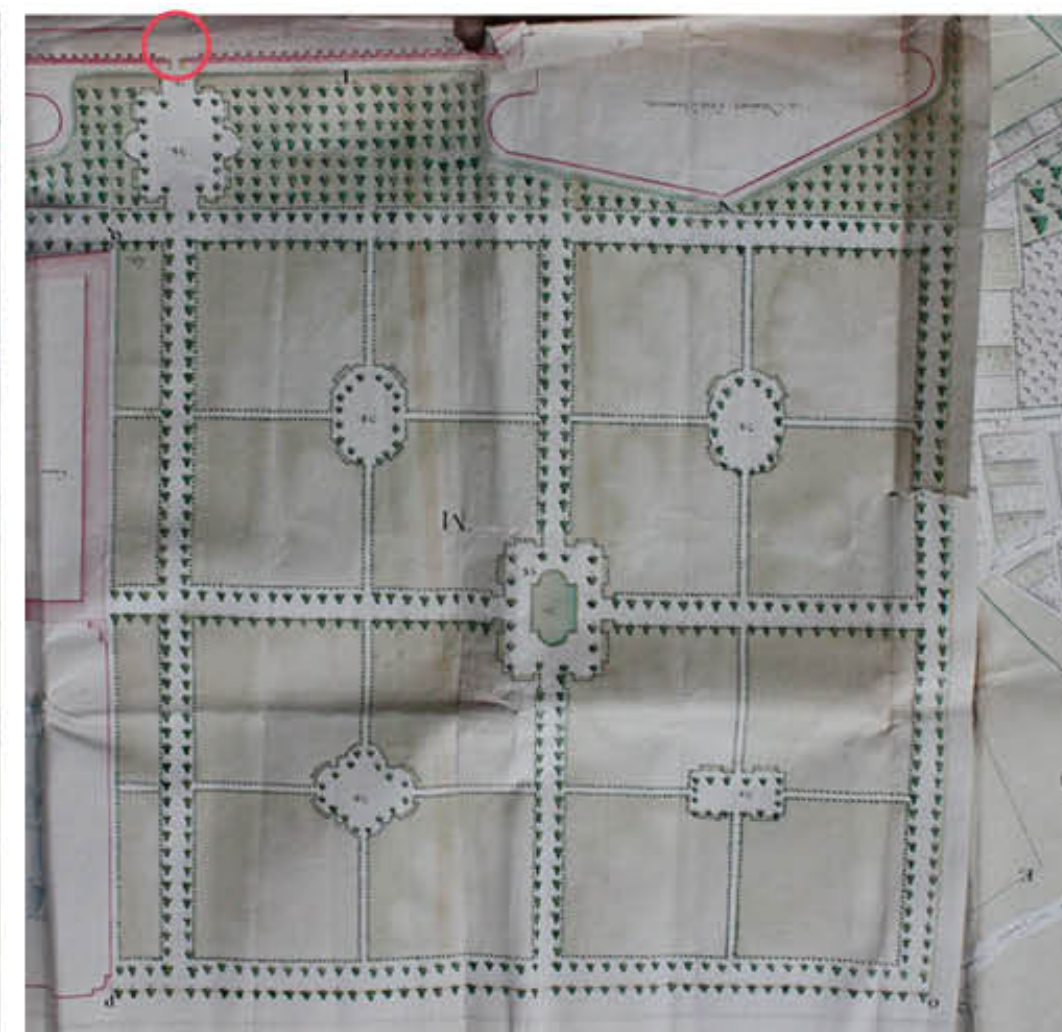
- La Pépinière en 1768 - Partie du plan de Mique exécutée
- Partie du plan de Mique non exécutée

Organisation des tracés d'une pépinière Royale (le projet de 1768)

Le second plan à droite se déplie sur le précédent à gauche. Il s'agit du projet «de l'agrandissement de la pépinière que l'on destine à l'usage d'une promenade publique» daté du 15 mars 1768.

Le plan propose un dessin organisé en seize carrés et «six salles ménagées et correspondant aux distributions de l'allée de la pépinière dans lesquelles salles il y aura des bancs en pierre de taille.» (n°38 sur le plan). Chacune des salles présente un dessin différent. On note qu'une pièce d'eau est également prévue au centre de la pépinière, elle ne sera construite qu'en 1863, soit quasiment 100 ans après ce projet.

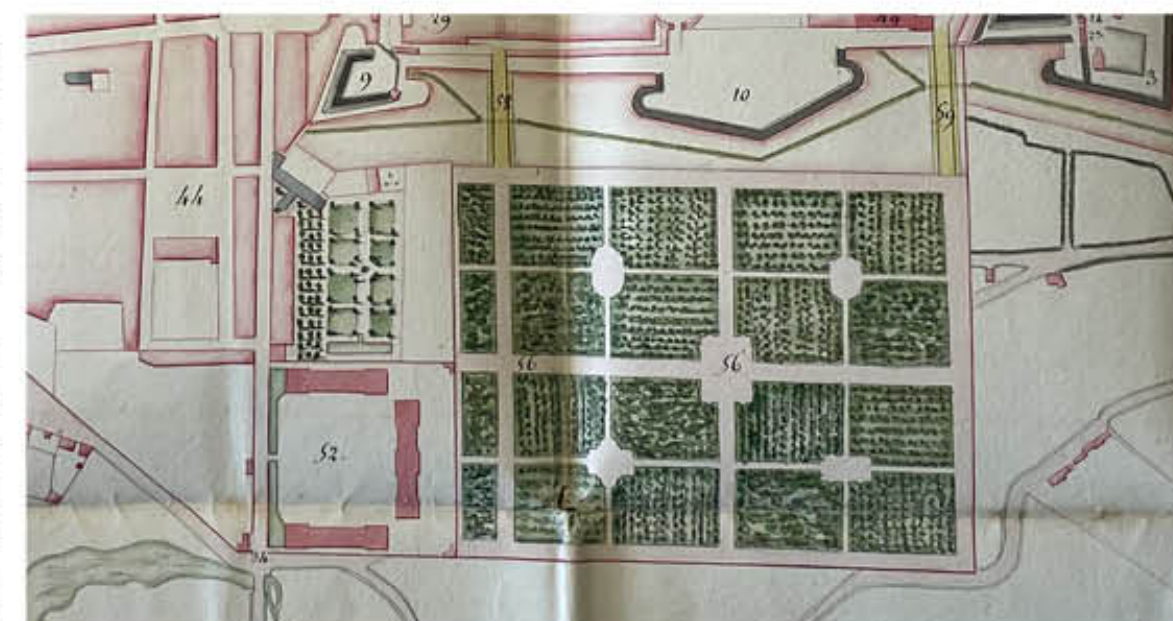
Dans ce projet, le bastion des Dames et maintenant et offre une vue surplombante sur la Pépinière. Le communication avec la «ville vieille» se fait par l'aménagement d'une rampe de part et d'autre d'une porte d'entrée à la pépinière (n° 35 sur le plan - cercle rouge).



Plan de 1768 - Archives Nationales cote Q/1/711
Plan retourné pour une meilleure compréhension

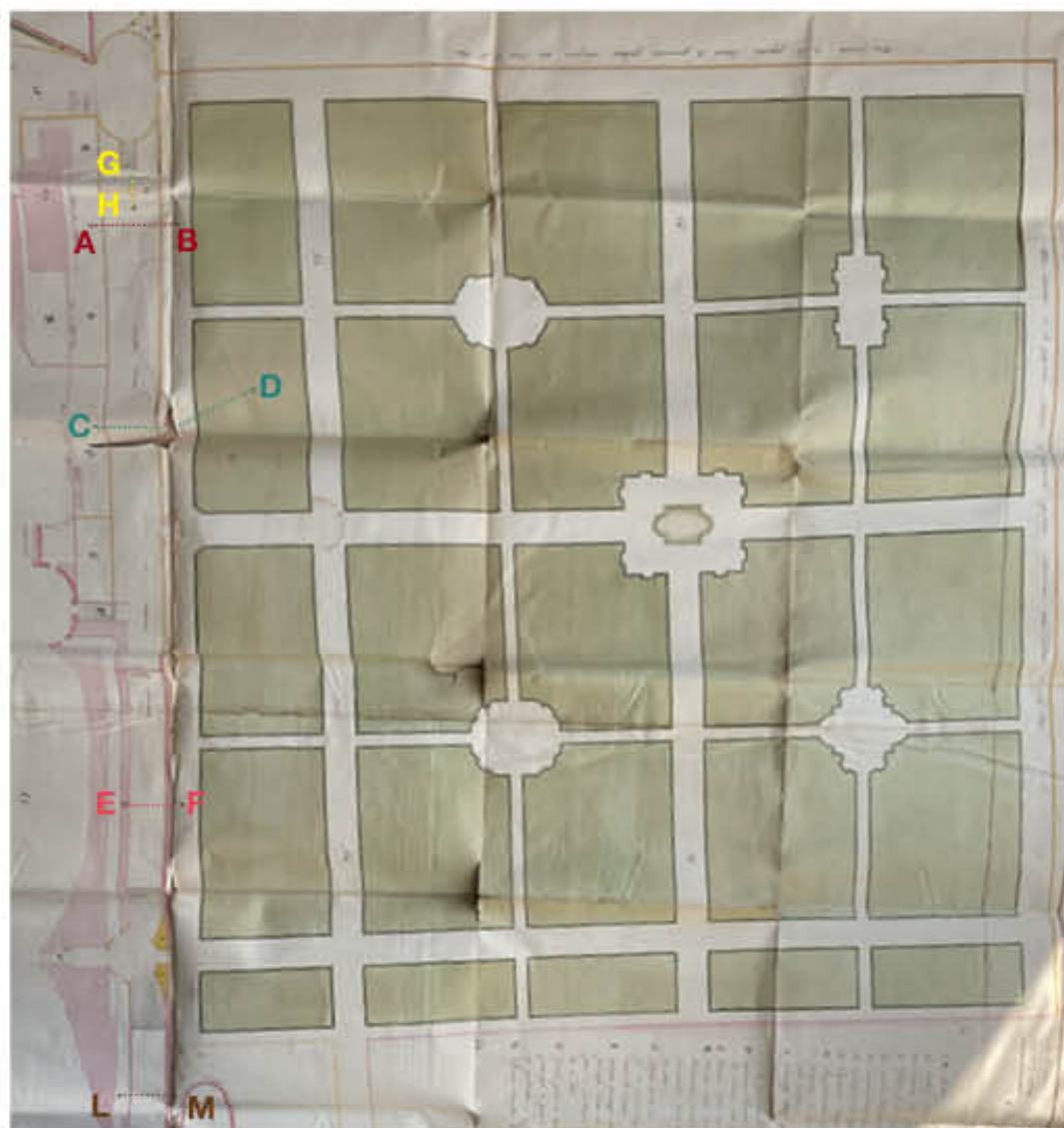
Le plan ci-contre, conservé dans les archives de la Défense, est très probablement dressé à partir du plan précédent. On note en effet la présence des seize carrés situés en contrebas du bastion des dames ainsi que cinq des six salles aménagées à l'intersection des allées. C'est notamment le dessin singulier de chacune des salles qui nous permet d'affirmer que ce plan succède au précédent.

En revanche, on note que les fossés sont conservés (alors qu'ils étaient plantés sur le plan précédent) et que l'accès à la ville se fait par deux axes (deux rampes?) qui enjambent les fossés (en jaune sur le plan ci-contre). Ces deux «nouvelles communications proposées à la promenade publique» ainsi mentionnées sur le plan, **montrent la volonté d'insérer la pépinière en prenant en compte le dessin de la ville**, ce qui n'était pas le cas dans le projet de 1765.



Plan général de Nancy daté de 1768 «pour servir aux projets de 1769
SHD à Vincennes - Art 8 Section 1 Carton 1

Création de la terrasse et démolition du bastion des Dames (le projet de 1769)



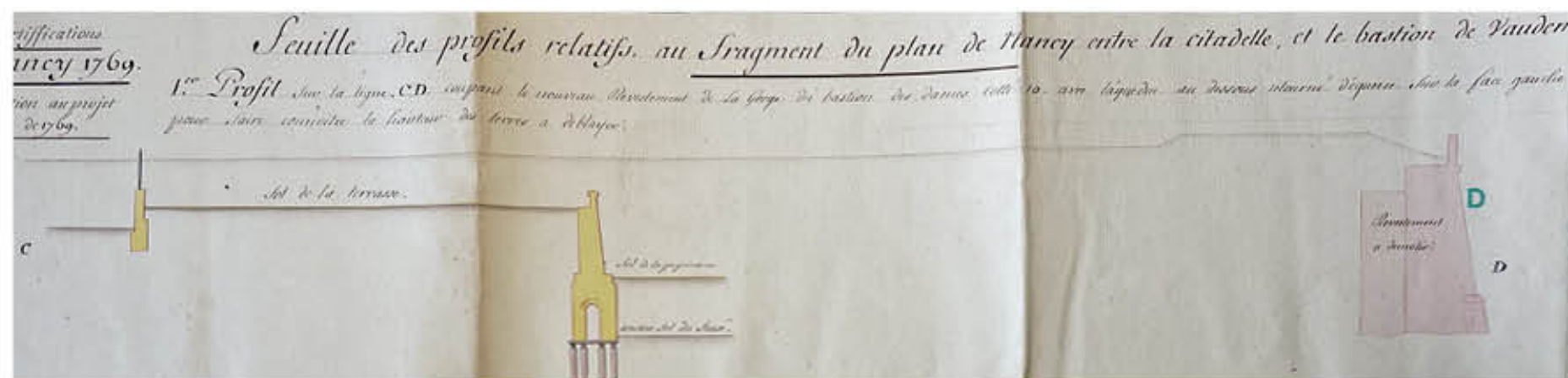
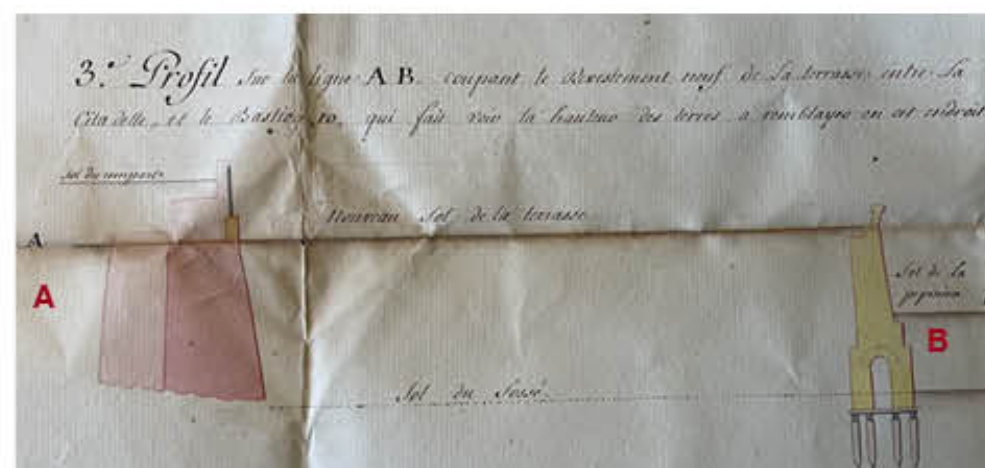
Plan général de Nancy daté de 1768 «pour servir aux projets de 1769»

On note au crayon l'emplacement du Bastion des Dames

SHD à Vincennes - Art 8 Section 1 Carton 1

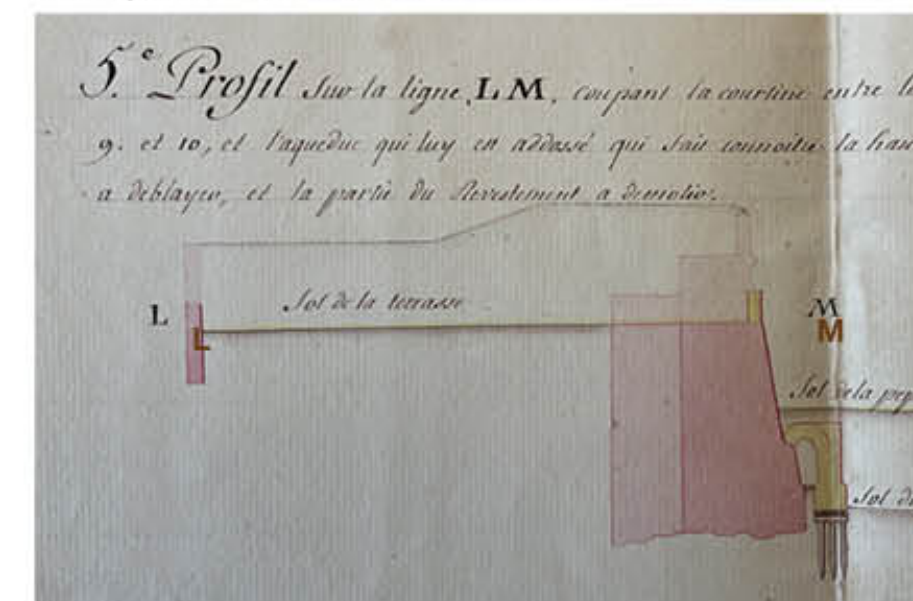
Ce plan de 1769 marque une étape importante dans l'évolution du projet de la pépinière. Accompagné de profils, il permet de mettre en avant les évolutions suivantes:

- **Démolition du Bastion des Dames** induisant un agrandissement de la pépinière
- Aménagement d'une grande terrasse reliant le bastion de Vaudémont au futur **Manège des Pages** qui offre un nouvel accès à la pépinière
- Aménagement d'un accès à partir de l'hémicycle de la Carrière
- Aménagement d'un escalier permettant de relier la terrasse à la pépinière



Profil mettant en avant la suppression du bastion des Dames

Les eaux du ruisseau des anciens fossés sont canalisées par un aqueduc souterrain qui s'appuie sur les escarpes du bastion de Vaudémont et des courtines.



Sous la terrasse, les restes du bastion

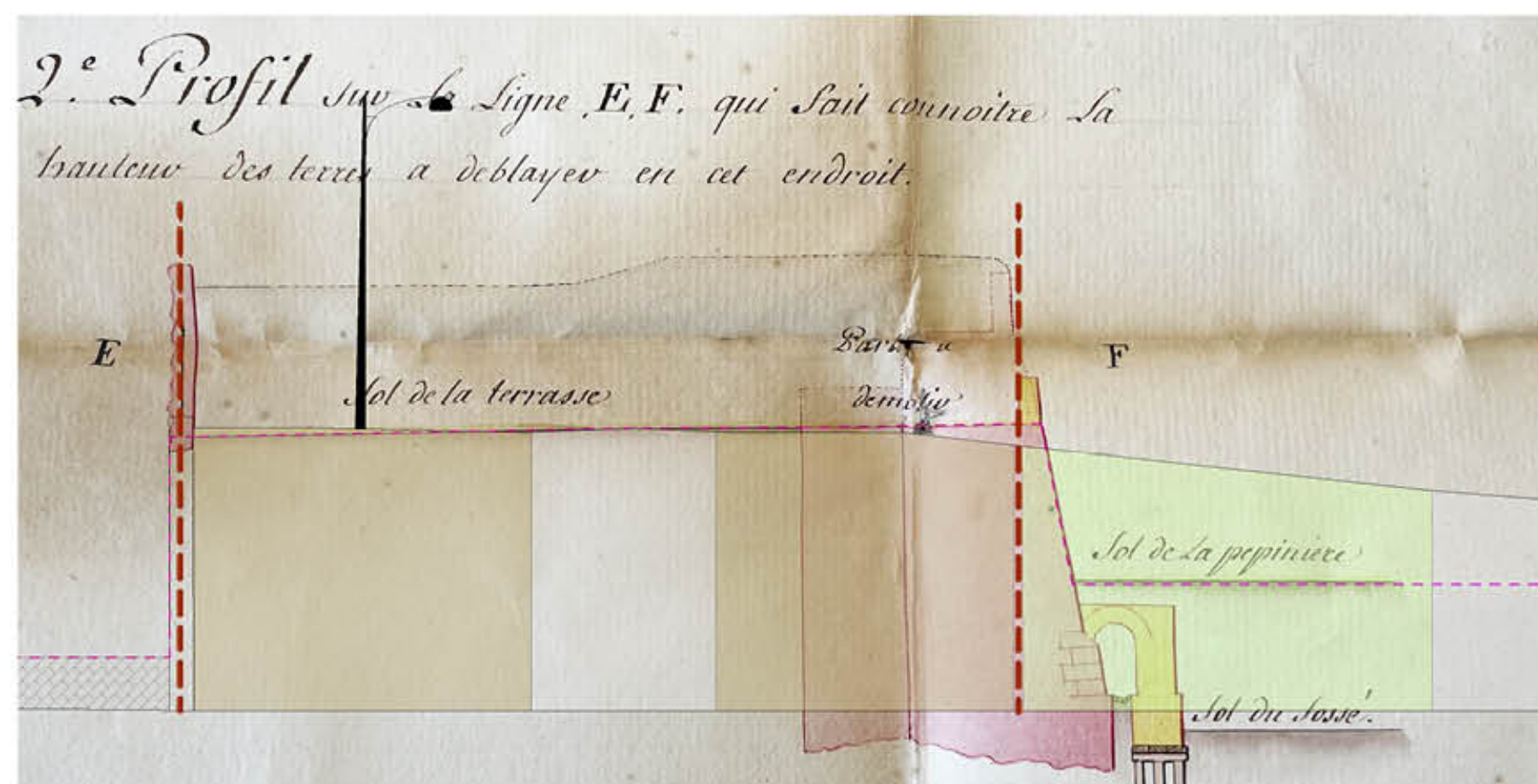
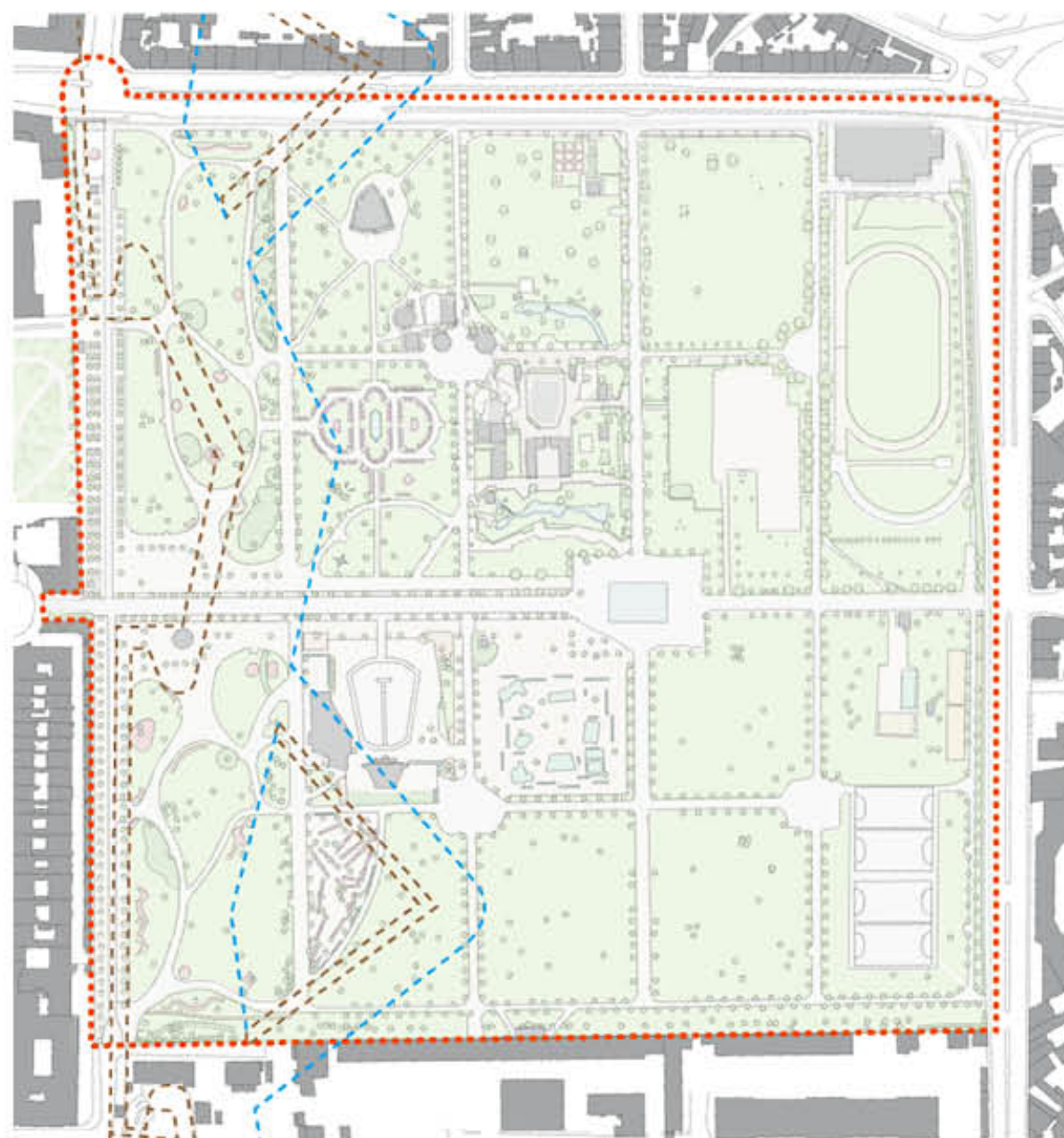


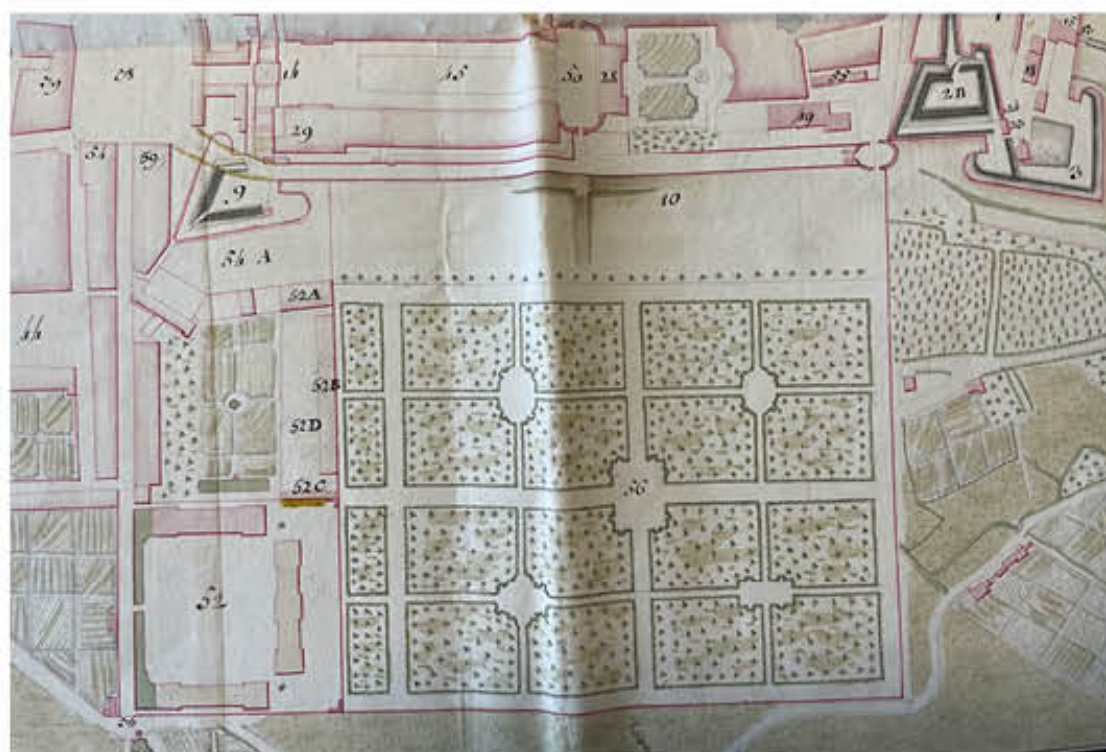
Figure 7 - La face est, du bastion de Vaudémont constitue la paroi droite de l'égout. (Clicbé Christophe Cossin.)

Le projet définitif

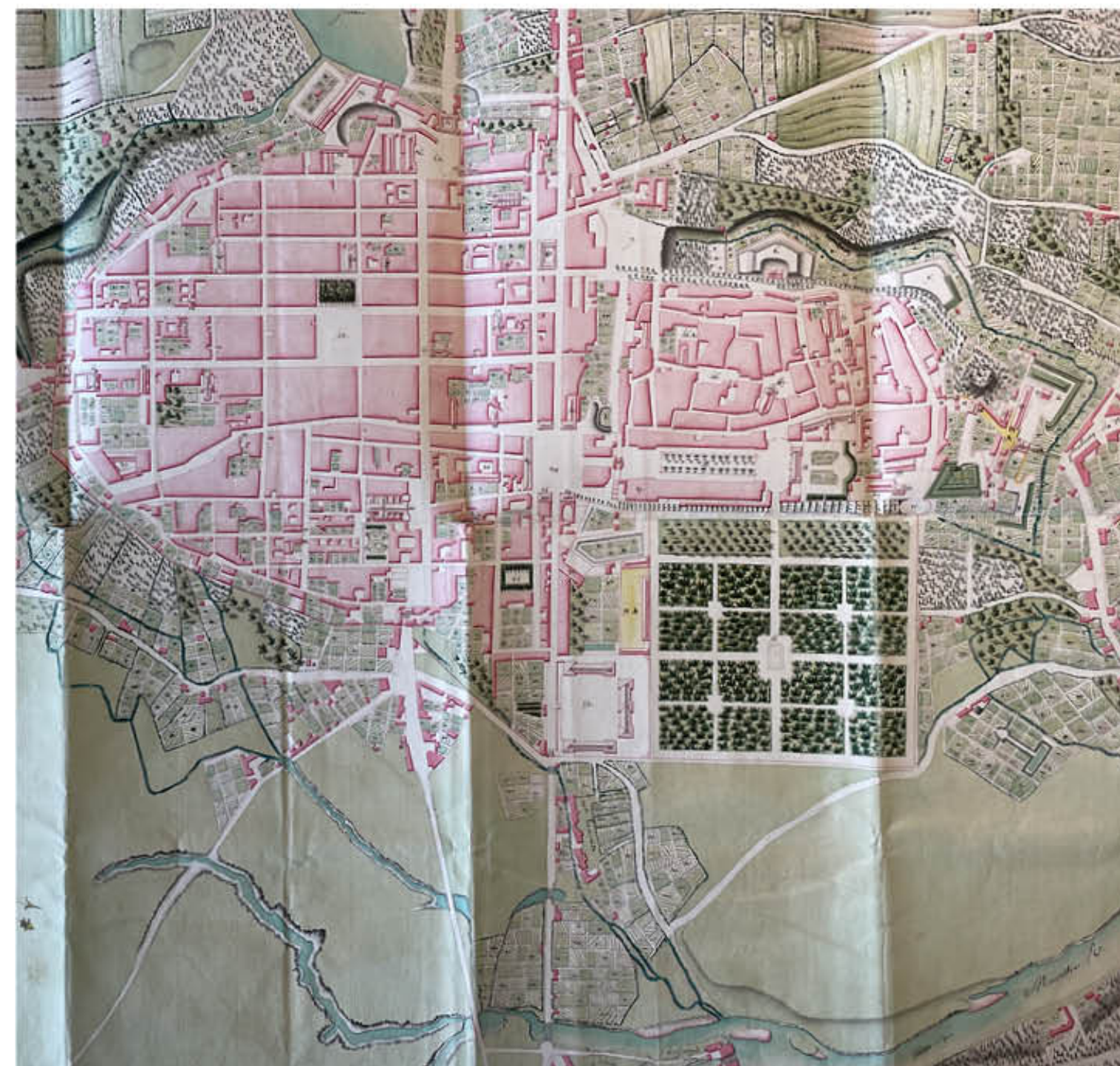
Ainsi, après plusieurs adaptations, le projet de l'Intendant Antoine Chaumont de La Ga-
laizière est exécuté et les travaux débutent très certainement dès 1769. Ils consistent en:

- l'arasement du Bastion des Dames
- la création de la terrasse servant de promenade publique
- la plantation des fossés suivant 4 rectangles identiques
- la **création de 16 carrés** de culture entourés de haies (36 000 ormes, 30 000 frênes, 10 000 tilleuls, 4 000 noyers, 7000 marronniers d'Inde, venus de Lorraine et de Paris¹)
- l'aménagement d'allées servant de promenade
- l'aménagement d'un passage entre l'hémicycle de la Carrière et la terrasse
- la suppression d'une partie du bastion de Vaudémont (cf plan ci-dessous)
- l'aménagement d'un passage entre la place Royale (actuelle place Stanislas) et la terrasse (suppression des deux petites fontaines de part et d'autre de la fontaine d'Amphitrite en 1771)
- aménagement d'un chemin pour l'exploitation du bois (actuel bvd du 26^e RI
- création du manège des Pages et aménagement d'un passage par le manège jusqu'à la terrasse sous l'impulsion du comte de Stainville
- création de l'aqueduc souterrain

En revanche, la pièce d'eau centrale ne sera pas aménagée et les «salles» au croisement des allées présenteront toutes une forme similaire (rectangulaire).



Projet de 1772 mettant en avant la suppression d'une partie du bastion de Vaudémont - SHD à Vincennes - Art 8 Section 1 Carton 1



Plan de Nancy et des environs - 1779 -SHD à Vincennes - Art 8 Section 1 Carton 1

¹ Pfister Christian, *La Pépinière de Nancy*, ed Nancy, 1903

Les grands principes de composition

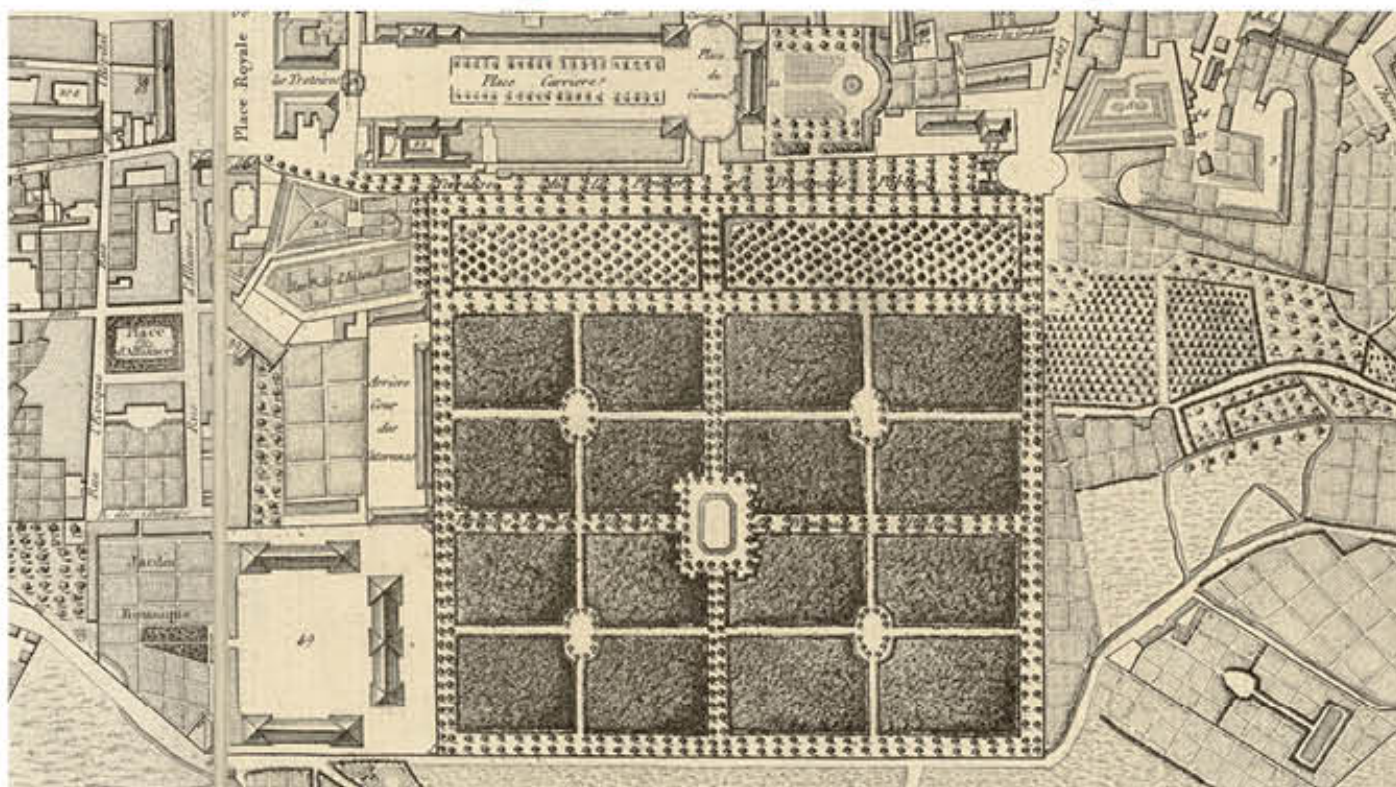
Le plan ci-contre met en avant les grands principes de composition de la pépinière.

- **Aménagement de la terrasse servant de promenade publique** plantée. On y accède par la place royale mais aussi par «le fer à cheval» ou manège des Pages. Les marches dessinées au niveau du fer à cheval permettent de rendre compte du dénivelé.
- **Création d'une bande tampon**, elle aussi plantée, entre la terrasse et la pépinière
- **Plantation de la pépinière suivant un tracé orthogonal avec un axe principal orienté ouest-est.** Chacun des carrés ainsi dessiné est entouré d'une haie. L'allée de ceinture ainsi que les deux allées centrales sont rythmées par des alignements.



Plan de Nancy - An 6 - SHD à Vincennes - Art 8 Section 1 Carton 1

Concilier les agréments d'une promenade avec la conservation d'une pépinière



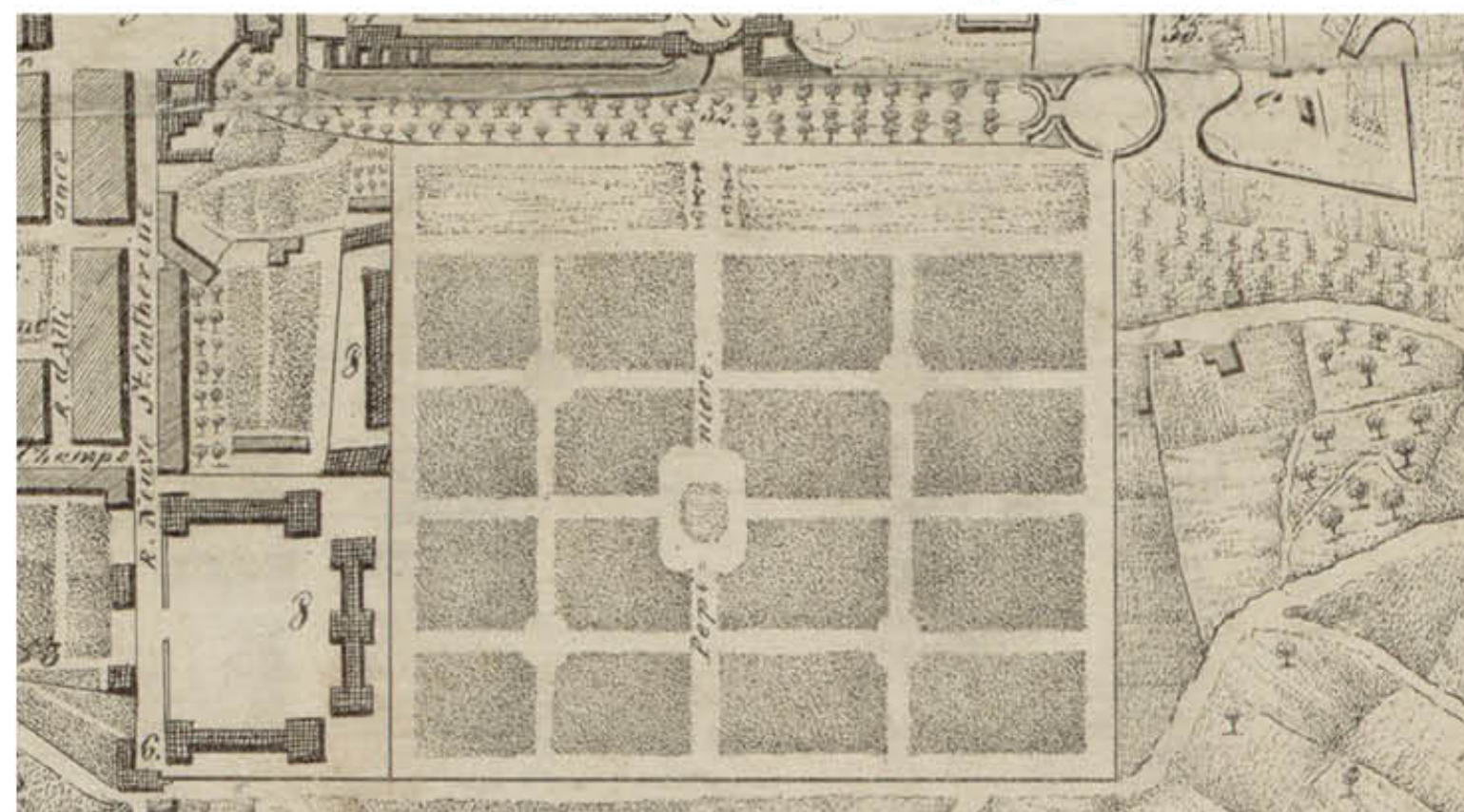
Plan des villes, citadelle et fauxbourgs de Nancy, Dédié à la Reine par C. Mique, Architecte de Feu Roi de Pologne à Nancy, Mique, Claude, 1780. Source Gallica

Entre 1765 et 1800, s'établissent «tant à Nancy que dans les autres villes» des pépinières particulières avec pour conséquence directe, une diminution importante des demandes d'arbres pour la pépinière royale. Dès 1800, le produit de cette pépinière ne couvre plus les frais d'entretien et de surveillance. Le préfet du département décide donc d'en faire la remise à la Mairie de Nancy en septembre 1806¹.

Au cours du XIX^e siècle, l'activité de pépinière diminue progressivement et la fonction d'agrément et de promenade va peu à peu prendre le dessus. Des aménagements vont avoir lieu afin de proposer aux visiteurs un parc de plus en plus convivial.

Ainsi, en 1917, l'allée de ceinture qui entoure les carreaux est rendue «plus commode et plus facile» par la suppression des branchages qui y dépassent².

La même année, une grille en fer est posée au niveau de l'entrée qui avoisine le gouvernement afin de «fermer l'accès pendant la nuit à la malveillance et au libertinage». Puis, en 1828, l'installation dans les ouvertures cintrées de chaque côté de la fontaine d'Amphitrite de deux portes en fer forgé et en fonte³. Prévues dès 1871, elles marquent le début de la promenade qui commence dorénavant au niveau de la place Royale.



Plan de la Ville de Nancy, Grimblot, 1828 - source Gallica

Les deux portent formalise le début de la promenade de la terrasse.

En 1831, la pépinière consiste «en vingt carreaux séparés par des allées en ligne droite se croisant à angle droit et bordée de lignes d'arbres à haute tige, que les carreaux enveloppés de haie en charmille sont plantés de sujets d'arbres de diverses essences»¹. La grande allée centrale qui traverse la pépinière d'est en ouest est la seule ensablée, toutes les autres sont en gazon. «Le sol dans la partie à l'est est humide et exposé à être couvert d'eau par le débordement de la rivière de la Meurthe².»

A partir de cette date, on envisage «d'enlever les sujets d'arbres qui renferment les carrés, de faire arracher les haies qui les entourent, d'enherber les carrés, d'engrainer l'allée de ceinture pour résister au roulage des voitures, d'engrainer également celles qui se croisent au centre réservées pour la promenade à pied³». Si l'objectif principal recherché est bien de «faire jouir de cette promenade les promeneurs», les conseillers municipaux souhaitent également «expulser les filles publiques et assainir cette promenade».

En 1833, la situation n'a pas évoluée, «la pépinière publique de Nancy n'existe plus que de nom», et elle sert «à la foi de repaire à la débauche et de réceptacle aux inondations»

De plus «les massifs gênent la vue du bel horizon qui environne la ville de Nancy. Ils arrêtent la circulation de l'air et entraînent dans les allées qu'ils couvrent d'une ombre perpétuelle, une humidité extrêmement nuisible à la santé.»⁴ On propose à nouveau de supprimer les arbres des carrés «pour le remplacer par des pelouses tout en laissant subsister les allées qui séparent ces carrés les uns des autres pour continuer à servir de promenade.»

1 AMN - CM du 13 février 1833
2 AMN - CM du 29 novembre 1817
3 AMN - CM du 22 mai 1830

1 AMN - CM du 16 août 1831
2 Ibid
3 Ibid
4 AMN - CM du 13 février 1833

La suppression des haies est demandée

En 1835, les propositions précédemment évoquées n'ont toujours pas été exécutées.

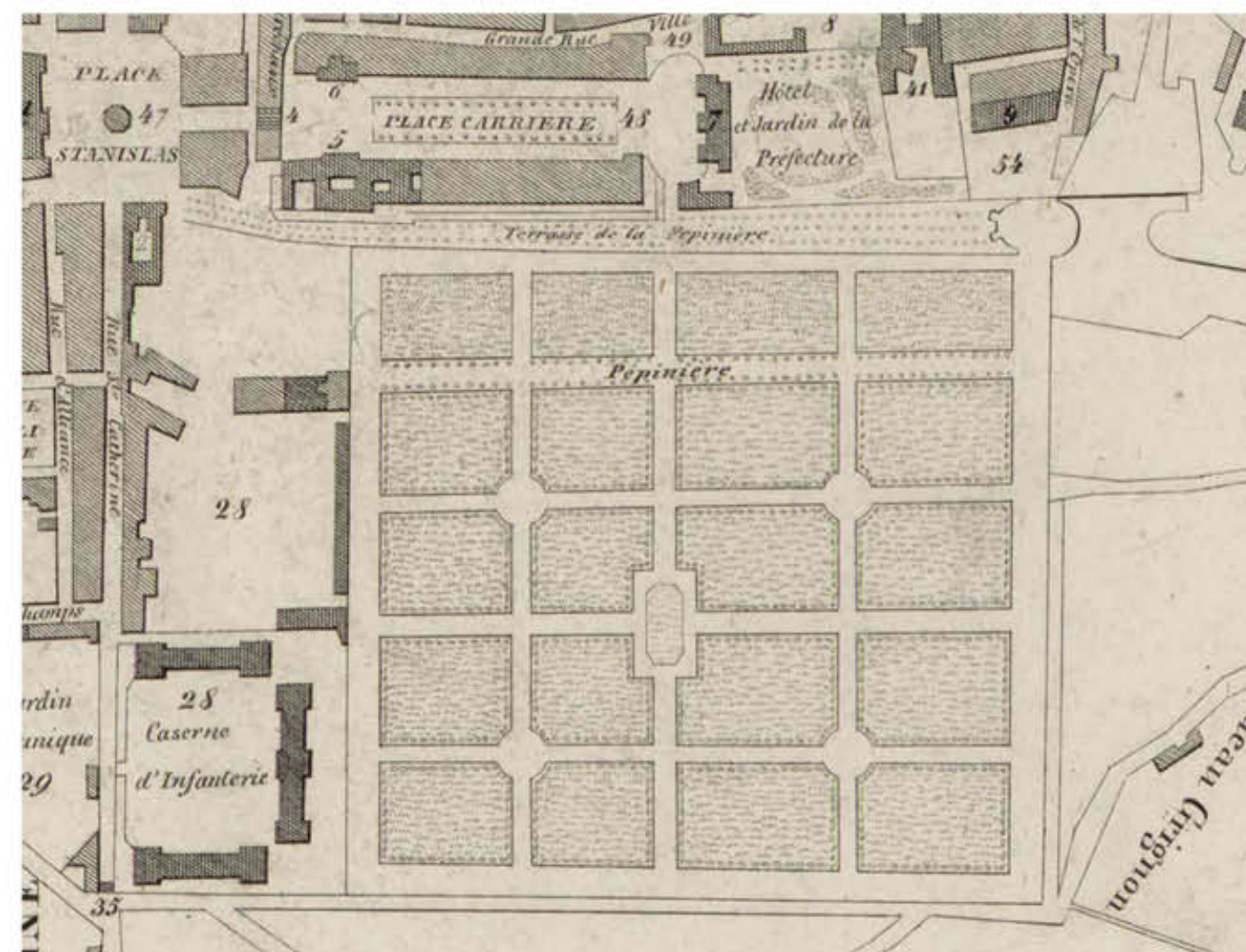
Un nouveau projet¹ est alors soumis au conseil, il propose de :

- laisser «subsister la terrasse et les carrés longs qui sont au dessous».
- laisser «subsister de même la grande allée de ceinture»
- «extirper» les haies et les arbres présents sur les seize carrés et diviser le terrain en quatre grands carrés couverts de gazon «dont l'aspect viendrait ajouter à l'agrément de la promenade».

Pour valider cette proposition, une enquête publique est réalisée. Il en ressort que la plupart des citoyens **désapprouvent le plan qui consiste à réduire la pépinière à quatre grands carrés engazonnés²**. En revanche, il est demandé la suppression des haies qui entourent les seize carrés et la suppression des plants que ces carrés renferment. Ils insistent sur la nécessité de conserver toutes les allées d'arbres telles qu'elles existent.

En novembre, un nouveau projet est présenté, plus complexe que les précédents. Il propose de mettre en location à un jardinier six carrés de la pépinière afin qu'il assure la gestion et la vente des arbres, les autres carrés étant enherbés. « Quand tous ces changements auront été effectués, l'aspect général de la pépinière ne sera pas changé de manière notable, puisqu'elle sera toujours divisée en vingt carrés y compris les quatre situés au dessous de la terrasse et que les allées d'arbres qui les entourent seront conservés. Mais ces carrés se trouvant dégagés des haies qui les masquent et ensuite et successivement des taillis qui les couvrent, la pépinière se trouvera assainie pour que l'air qui pourra désormais y circuler librement aura bientôt dissipé l'humidité malsaine qui la rend déserte aujourd'hui et on continuera néanmoins à y jouir d'un ombrage agréable comme on vient de le dire puisqu'on laissera subsister les grands arbres qui bordent les allées. » « On arrivera ainsi au but qu'on se propose et qui consiste à concilier les agréments d'une promenade avec la conservation d'une pépinière suffisante pour fournir les arbres que les habitants de lorraine voudront en tirer comme l'arrêt de 1765 leur en donne le droit.»

Cette proposition ne semble pas avoir été suivie.



Plan de la ville de Nancy, dressé d'après les dernières opérations du cadastre, Vidart & Jullien, 1835

Spèces d'arbres cultivés dans la pépinière et livrés au public	Combinaison à leur croissance	Moyenne des débris annuels	Nombre général de plants de chaque espèce
Acacias	5	609	3045
Boulaux	7	392	2744
Euphrasia d'Italie	5	1678	8390
Euphrasia du Canada	5	263	1315
Blancs Hollandais	5	684	3420
Maronniers	7	222	1554
Aulnes	6	92	552
Érables	7	157	1099
Noyers	7	174	1218
Châtaignes	7	78	546
Syringues	5	297	1485
Frênes	6	956	5736
Ormes	8	815	6520
Châtaigniers	8	37	296
Mirisiers	6	25	150
Arbres verts	8	200	1600
Cypripèdes	4	63	252
Chênes pyramidaux	8	37	296
Néandres	6	21	126

1 AMN - CM du 10 avril 1835

2 AMN - CM du 7 novembre 1835

Le fossé au pied de la Terrasse est comblé, les carrés engazonnés



Nancy, vue prise au dessus de la Pépinière / A. Guesdon. Nancy Lucien Wiener Paris Jules Springer (Paris : Lemercier). 1840/1855 - 2 Fi 2

C'est en 1840¹ que l'ensemble des carrés de la pépinière est converti en pelouse. Elle devient un lieu de promenade très apprécié des visiteurs comme l'atteste la description effectuée par Christian Pfister «En toute saison, la Pépinière ravit celui qui sait bien la regarder, celui qui se laisse pénétrer par elle. Elle est délicieuse lorsqu'en mai poussent les premières feuilles d'un vert si tendre, lorsqu'en juillet elle présente partout de sombres dômes de verdure, lorsqu'en octobre le vent balaie ses rameaux aux couleurs changeantes; elle est délicieuse encore lorsqu'en hiver la neige la couvre de son blanc tapis, lorsque le givre s'attache à ses branches dénudées, dessinant de fantaisistes silhouettes.»

A partir de 1847 s'amorcent des travaux qui vont considérablement changer la perception paysagère de la partie haute de la pépinière. En effet, **la ville comble le fossé qui existait entre la terrasse et la Pépinière proprement dite**². Les déblais provenant de la construction du Marché Couvert y sont notamment amenés³ et des travaux «consistant à niveler, au moyen de terrassement et de gazonnages, la grande allées et les carreaux qui ont été relevés» avec ces déblais sont entrepris. Dans la continuité de ces travaux, le maire indique que l'établissement d'un talus enherbé le long du mur de soutènement de la terrasse paraît «devoir donner lieu à la suppression de l'escalier à l'entrée de cette terrasse auquel serait substitué une rampe en pente douce».⁴

1 Pfister Christian, *La Pépinière de Nancy*, ed Nancy, 1903

2 *Ibid*

3 AMN - CM du 15 mars 1851

4 AMN - CM du 23 juin 1847

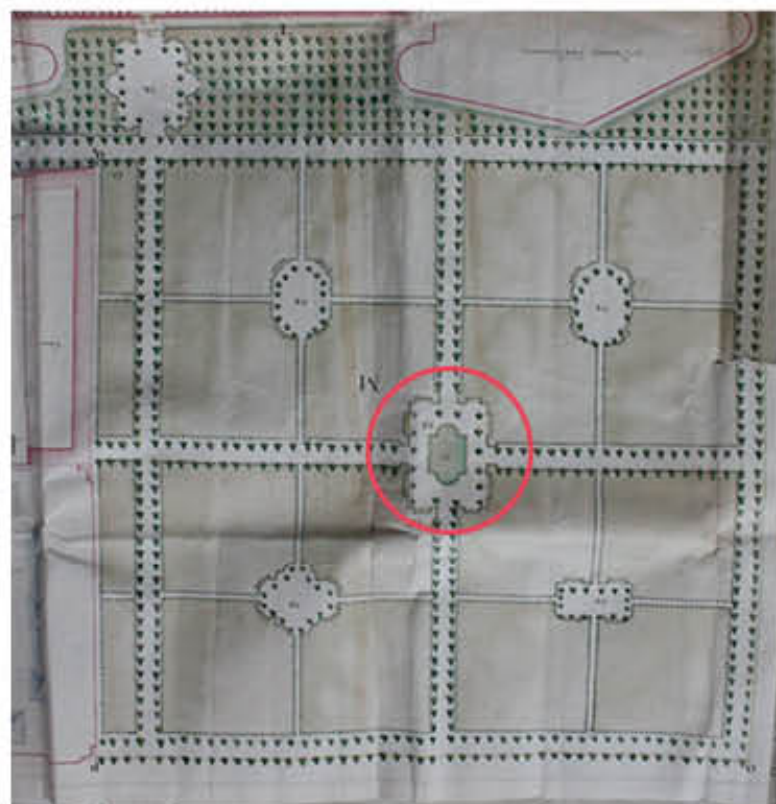
Focus sur le grand bassin

La construction du grand bassin, en 1863, marque un tournant important dans l'histoire de la pépinière. Entièrement dédié à l'agrément, il s'impose au centre du parc comme un élément incontournable. La gerbe d'eau, dont le jet central s'élève à plusieurs mètres, crée un point d'appel visible de la terrasse.

Le bassin devient alors un véritable lieu de vie où les familles ont plaisir à se retrouver et c'est certainement le risque de noyade liée à la présence des enfants qui incite la mairie à voter un crédit d'urgence de 1000 fr pour l'établissement d'une grille de clôture autour du bassin en 1885¹.

La gerbe d'eau est quant à elle alimentée par le canal de la Marne au Rhin².

A partir de 1875, l'alimentation du bassin se fera à partir des eaux prises au trop plein de la fontaine d'Amphitrite, en attendant les eaux de la Moselle (cf encart ci-contre).



archives nationales (Q/1/711)



Plan de Nancy en 1866 avec l'indication des monuments détruits, Wiemer, Lucien, 1866 - Source Gallica

La situation du bassin au croisement des deux allées principales reprend le dessin du plan initial de 1768 ce qui atteste la volonté dès l'origine d'allier au sein de ce parc les notions d'utilité et d'agrément.

¹ AMN - CM du 20 mai 1885
² AMN - CM du 4 novembre 1863



Deux cabanes pour oiseaux y sont installées, inscrivant le bassin dans la continuité du jardin zoologique.



Le grand jet - Source Image Est



Le bassin, au centre de l'attraction de la kermesse en 1913

Pépinière. — Alimentation du bassin. — Sur la proposition du Maire, le Conseil décide que pour utiliser une fouille actuellement faite à la Pépinière pour l'éclairage et pour éviter le retour trop fréquent de travaux toujours gênants et fâcheux dans une promenade, il sera placé une file de corps destinée à conduire au bassin de la grande allée, les eaux qui seront, dès à présent, et en attendant les eaux de la Moselle, prises au trop plein de la fontaine d'Amphitrite.
Il vote à cet effet un crédit de 1.000 francs, et autorise en outre l'emploi de travaux restés en magasin.

Extrait de ma séance du conseil municipal du 14 avril 1875 - AMN

